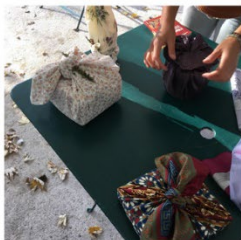




Bilan du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du SICTOM Nord Allier (2019-2024)



Introduction

I – Le PLPDMA 2019-2024 **p.4**

- A) [Le service communication-prévention](#) p.4
- B) [La gouvernance participative](#) p. 4
 - La composition de la Commission Consultative d'Elaboration et de suivi
 - Les bilans annuels

II – Bilan des actions et sous-actions du PLPDMA **p.9**

- A) [Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets](#) p.9
 - Promotion du compostage individuel, autonome et partagé
 - Promotion des alternatives au dépôt en déchèterie des déchets verts
 - Réduction des biodéchets des gros producteurs
- B) [Lutter contre le gaspillage alimentaire](#) p.16
 - Réduction du gaspillage alimentaire chez les usagers
 - Réduction du gaspillage alimentaire en restauration collective
- C) [Augmenter la durée de vie des produits](#) p.17
 - Promotion du réemploi et de la réparation
 - Soutien à la création d'une recyclerie sur le territoire
- D) [Réduire les déchets du BTP](#) p.19
 - Suivi de la filière REP PMCB
- E) [Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable](#) p.20
 - Sensibilisation sur les déchets dangereux et leurs alternatives
 - Réduction des Imprimés Non Sollicités dans les boîtes aux lettres
 - Promotion de la consommation de l'eau du robinet
 - Promotion de l'hygiène durable
 - Promotion de la possession de poules pour réduire ses déchets de cuisine
- F) [Être exemplaire en matière de prévention des déchets](#) p.25
 - Poursuite et développement des démarches d'éco-exemplarité interne
 - Accompagnement des communes dans une démarche éco-exemplaire
 - Lancement d'un projet de foyers et/ou rue témoin
- G) [Actions complémentaires de sensibilisations](#) p.27
 - Publications, journal, documents divers
 - Communication numérique
 - Actions, événements

III – Evolutions des tonnages collectés **p.38**

- A) [Les tonnages collectés : évolutions entre 2019 et 2024](#) p.39
- B) [Le devenir des déchets collectés](#) p.44

IV – Evolutions du prochain PLPDMA 2025-2030 **p.45**

- A) [Les tendances nationales et locales](#) p.45
- B) [Les projets de la collectivité](#) p.46
- C) [Les évolutions de gouvernance](#) p.47

Annexes

Introduction

En 2009, le SICTOM Nord Allier a signé avec l'ADEME un accord cadre de partenariat pour un Programme Local de Prévention des déchets. Ce dernier s'est terminé en 2016. L'objectif fixé de diminuer de 7% a été atteint avec - 8,40% d'ordures ménagères et assimilées collectées.

En 2019, le SICTOM Nord Allier a mis en place un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), prenant en compte les déchets apportés en déchèterie, à l'échelle de tout son territoire, pour permettre de :

- renforcer, planifier, mesurer une démarche de prévention déjà amorcée par le syndicat
- atteindre des objectifs de réduction en quantité et toxicité

Un PLPDMA est sans limite de durée mais fait l'objet tous les 6 ans d'un bilan. Il est donc temps de dresser ce dernier pour la période 2019-2024 avec une évaluation des actions menées, des quantités de déchets collectés, et de s'interroger sur les futurs axes de travail du prochain programme 2025-2030.

I – Le PLPDMA 2019-2024

A) Le service communication-prévention

La mise en œuvre du Programme Local de Prévention a été confié au service communication/prévention des déchets.

L'équipe est composée de :

- ✓ une responsable communication/prévention
- ✓ une chargée de mission prévention (devenue chargée de mission déchets en janvier 2024)
- ✓ une chargée de communication interne
- ✓ une chargée de communication externe
- ✓ un maître-composteur / animateur
- ✓ une graphiste / webmaster

Malgré l'évolution des réglementations et attentes en matière de prévention (notamment la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire – AGEC – introduisant le tri à la source des biodéchets), l'équipe n'a pas été renforcée au moment de ce bilan, et plusieurs mouvements de personnel ont nécessité une appropriation des missions par les nouveaux agents. Afin de répondre aux objectifs réglementaires, l'équipe prévention sera renforcée en 2025 avec l'embauche d'un maître-composteur supplémentaire.

Le service communication-prévention assure, en lien avec les autres services de la collectivité, la construction du PLPDMA et des indicateurs de suivi, mais aussi le secrétariat des commissions consultatives d'élaboration et de suivi.

B) La gouvernance participative

1 - La composition de la Commission Consultative d'Elaboration et de suivi

Afin de représenter les différents acteurs du territoire et prendre en compte au mieux leurs préoccupations, plusieurs structures ont été associées pour l'élaboration et le suivi du PLPDMA au sein de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES). Cette instance ouverte et participative a été régulièrement sollicitée pour des avis lors de différentes étapes de la construction, mais également pour le suivi avec une réunion par an en moyenne.

Rôles de la CCES :

- co-construction du futur PLPDMA avec le SICTOM Nord Allier
- partage d'expériences et d'idées
- avis sur le diagnostic, les actions envisagées, le planning...
- bilan annuel et évaluation tous les 6 ans

Membres de la CCES :

- Élus du SICTOM Nord Allier
- Agents du SICTOM Nord Allier
- CAPEB 03
- UFC-Que Choisir Moulins
- Viltais
- Colibris 03 Val d'Allier
- Monoprix Moulins Les Halles

2 - Les bilans annuels

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est adopté sans limitation de durée. Chaque année, un bilan, visant à évaluer l'impact des mesures mises en œuvre sur l'évolution des quantités de déchets produites, a été établi et présenté lors des réunions de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du programme. Ces bilans furent également l'occasion d'apporter des ajustements en fonction des résultats et d'apprécier la cohérence des actions de prévention avec les objectifs de réduction sur les flux prioritaires.

CCES en 2019

Actions concernées

- Présentation du PLPDMA et définition du planning de travail/pistes d'actions, approbation en Conseil Syndical

CCES décembre 2020

Actions concernées

- Poursuite du déploiement des sites de compostage collectif et de la dotation individuelle à coût aidé
- Début de recensement des gros producteurs de biodéchets
- Action « Gourmet Bag » auprès des restaurateurs volontaires
- Revue de presse sur les déchets du bâtiments (REP PMCB)
- Impression de 3000 STOP PUB
- Sensibilisations sur les déchets dangereux et leurs alternatives
- Poursuite de l'éco-exemplarité interne
- Prémices d'une action sur la promotion des poules (devis, cahier des charges)

Bilan, modifications apportées et pistes d'actions envisagées

- Objectifs nationaux 2020-2030 pas encore connus
- Compostage partagé dans les villages à étudier
- Action « gourmet bag » initialement prévue en 2021, faite en 2020 : 1 000 € de « gourmet bag » pour les restaurants
- Travail sur les déchets du BTP à prévoir avec la CAPEB
- Annulation sensibilisation gestion des déchets verts
- Mise en place d'opérations de broyage de déchets verts pour les particuliers
- Réduction du gaspillage alimentaire en restauration collective : contact avec les communes équipées d'une cuisine centrale + restaurant inter-administratif (Quelle gestion des biodéchets ? Action sur le gaspillage en interne ?). Réflexion sur une proposition de formation par un prestataire en 2022, financée par le SNA.
- Développement du réemploi sur les 9 déchèteries : équipement de la déchèterie d'Avermes
- Réduction des déchets du BTP
- Promotion de l'utilisation des couches lavables, hygiène durable
- Promotion de la possession de poules
- Accompagnement des communes dans une démarche éco-exemplaire

CCES 2021 -reportée

Crise sanitaire (COVID – 19) – pas de CCES

CCES mars 2022 : bilan sur les actions 2020-2021

Actions concernées

- Poursuite du déploiement des sites de compostage collectif (dont 2 sites de compostage partagé) et de la dotation individuelle à coût aidé
- Opération de broyage de déchets verts en déchèterie de Chézy et sensibilisation à l'utilisation des déchets verts au jardin
- Rappel à la loi des restaurateurs et restauration collective à l'occasion de rencontres diverses + mise en lien avec une entreprise de collecte de biodéchets
- Communication sur la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Poursuite de l'action « Gourmet Bag » auprès des restaurateurs volontaires
- Installation de 4 nouveaux locaux réemploi, suivi et gestion
- Contacts avec des porteurs de projet de Ressourcerie
- Revue de presse sur les déchets du bâtiment (REP PMCB) et contacts avec la CAPEB
- Communication sur les déchets dangereux et leurs alternatives
- Impression de 3000 STOP PUB
- Lancement de 2 aides à l'acquisition : couches lavables et protections menstruelles durables
- Distribution de 94 poulaillers à coût aidé
- Travail avec une commune du territoire pour une enquête sur les déchets
- Signature de 20 conventions de partenariat avec des structures

Bilan, modifications apportées et pistes d'actions envisagées

- Manque d'exutoires pour les biodéchets dans l'Allier : pour le moment seul une entreprise de collecte privée existe
- Travail à faire sur le gaspillage alimentaire pour limiter les biodéchets des gros producteurs
- Pour le prêt du broyeur de déchets verts, imaginer un système de coordination entre les communes pour avoir le broyeur sur plusieurs jours, dans un même secteur géographique.
- Réflexion et travail sur l'accès des professionnels en déchèterie
- Réflexion sur les particuliers : compostage individuel et partagé, collecte séparée ?

CCES février 2023 : bilan sur les actions 2022

Actions concernées

- Poursuite du déploiement des sites de compostage collectifs, et de la dotation individuelle à coût aidé
- Enquêtes auprès des communes et des habitants sur la gestion des déchets verts
- Dossier « un Trésor Vert » à la maison dans le Trimag'
- Courrier commun CMA/SNA rappel réglementation aux gros producteurs de biodéchets, communication autour des solutions existantes (collectes de sociétés privées, ou compostage)
- Animations sur la lutte contre le gaspillage alimentaire auprès des particuliers
- Animations sur le tri et la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective
- Suivi et gestion des locaux réemploi
- Poursuite revue de presse sur les déchets du BTP
- Mise en œuvre du contrôle d'accès en déchèterie dans 5 déchèteries
- Poursuite de la distribution des STOP PUB
- Promotion de l'eau du robinet (animation bar à eau)
- Poursuite des deux aides à l'acquisition : couches lavables et protections menstruelles durables
- Distribution des derniers poulaillers à coût aidé
- Premices d'une démarche « commune éco-exemplaire » avec une commune du territoire
- Signature de 12 conventions de partenariat

Bilan, modifications apportées et pistes d'actions envisagées

- Bilan budgétaire 2020-2021-2022
- Filière REP pour les Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment : démarrage opérationnel reporté au 1^{er} mai 2023 par les éco-organismes.
- Réajustement des fiches actions et indicateurs
- Deux actions avec intitulés modifiés :
 - « *accompagnement des distributeurs pour la reprise des déchets du BTP* » devient « *suivi de la filière REP PMCB* »
 - « *promotion de l'utilisation des couches lavables* » devient « *promotion de l'hygiène durable* »
- Développement du compostage collectif
- Promotion des alternatives au dépôt en déchèterie des déchets verts : élargissement des modalités de prêt du broyeur à déchets verts, opérations de broyage sur des communes
- Obligation du tri à la source des biodéchets en janvier 2024 : étude d'optimisation, réflexion sur les solutions pour les particuliers, réflexion sur les gros producteurs.
- Développement du réemploi sur les 9 déchèteries : nouveau local réemploi prévu sur la déchèterie de Bourbon-l'Archambault
- Contrôle d'accès en déchèteries : réflexion sur l'accès aux professionnels, selon la mise en place de la REP PMCB
- Promotion de l'utilisation des couches lavables, hygiène durable : reconduction de la subvention pour les couches et l'hygiène féminine
- Accompagnement des communes dans une démarche éco-exemplaire : Lancement de la démarche avec une commune (rencontres élus + personnel communal, diagnostic, mise en place d'actions)
- ***Proposition de refonte de la CCES validée par l'ensemble des membres.***

Bilan sur les actions menées en 2023

Actions concernées

- Poursuite du déploiement des sites de compostage collectifs et de la dotation individuelle à coût aidé
- Animations sur la lutte contre le gaspillage alimentaire auprès des particuliers
- Animations sur le tri et la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration (formation d'étudiants)
- Suivi et gestion des locaux réemploi
- Poursuite revue de presse sur les déchets du BTP
- Poursuite mise en œuvre du contrôle d'accès en déchèterie
- Poursuite de la distribution des STOP PUB
- Promotion de l'eau du robinet
- Poursuite des deux aides à l'acquisition : couches lavables et protections menstruelles durables
- Création d'affichage et participation à des événements sur la gestion des déchets verts au jardin
- Webinaire à destination des restaurateurs sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et la gestion des biodéchets
- SERD : « De fil en Récup' » sur la réparation et le réemploi des textiles
- Signatures de 5 conventions de partenariat
- Création d'une nouvelle convention « prêt de matériel » pour soutenir les manifestations extérieures dans le tri et la prévention des déchets produits
- Mise en place du système Cliiink sur 10 colonnes de l'agglomération

Bilan, modifications apportées et pistes d'actions envisagées

- Une action de broyage annulée faute d'inscriptions
- La démarche commune éco-exemplaire n'a pas été suivie d'actions concrètes (départ de la chargée de mission et non-remplacement durant 9 mois).
- Accentuer les actions sur le tri à la source des biodéchets

CCES 2025 : bilan sur les actions menées en 2024

Actions concernées

- Poursuite du déploiement des sites de compostage collectif et de la dotation individuelle à coût aidé
- Participation à des événements sur la gestion des biodéchets
- Suivi et gestion des locaux réemploi
- Poursuite revue de presse sur les déchets du BTP
- Poursuite mise en œuvre du contrôle d'accès en déchèterie
- Poursuite de la distribution des STOP PUB
- Promotion de l'eau du robinet
- Poursuite des deux aides à l'acquisition : couches lavables et protections menstruelles durables
- Projet Capillum avec CMA
- Arrêt au 31 décembre 2024 du système Cliiink expérimenté sur 10 colonnes de l'agglomération et soutien à PAMPA (consigne du verre)
- Aide à l'acquisition de lombricomposteurs
- Collaboration avec le VALTOM pour projet de centre de tri textiles
- Courrier aux professionnels (gestion des biodéchets)
- Créations de spots radios (thèmes : le tri des déchets liés au jardinage, durant les vacances, lutte contre le gaspillage alimentaire, promotion du salon de la SERD)
- Lutte contre le gaspillage alimentaire : salon, animation et micro-trottoir sur la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Signatures de 15 conventions de partenariat

Bilan, modifications apportées et pistes d'actions envisagées

- Présentation du présent bilan
- Lancement du PLPDMA 2025-2030 avec choix d'un bureau d'études
- Elaboration des groupes de travail

Arrivant au terme des 6 ans, il est temps de procéder à une évaluation globale, afin de déterminer de nouveaux axes prioritaires permettant de faire évoluer le PLPDMA (diagnostic, programme d'actions, etc.). Ce dernier devra être adopté dans sa nouvelle version par le Conseil Syndical du SICTOM Nord Allier. Le suivi du PLPDMA a été réalisé à l'aide d'indicateurs d'activités, relatifs à sa mise en œuvre du (moyens techniques, humains, financiers, etc.).

II – Bilan des actions et sous-actions du PLPDMA

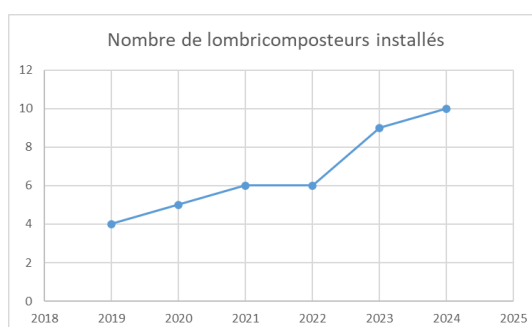
A) Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

1 - Promotion du compostage individuel, autonome et partagé

Le compostage dit collectif comprend plusieurs types de sites : les autonomes (en établissements) et les partagés (en pied d'immeuble, de quartier).

1.a - Développement du compostage autonome

Le SICTOM Nord Allier est depuis plusieurs années partenaire d'opérations de compostage collectif. Au total, fin 2024, 152 sites de compostage autonomes sont actifs sur le territoire : 2 associations, 50 cimetières, 4 crèches, 57 établissements scolaires, 5 établissements seniors, 2 épiceries, 10 établissements administratifs, 1 établissement hospitalier, 1 entreprise privée, 6 établissements spécialisés, 6 établissements touristiques, 8 restaurants. A savoir qu'en 2024, 10 établissements sont également équipés de lombricomposteurs, contre seulement 2 en 2019.



Depuis 2015, le SICTOM Nord Allier a accompagné les communes dans l'installation de sites de compostage dans les cimetières. Sur 72 communes, 66 ont minimum un cimetière (7 communes en ont deux) et 44 communes (51 cimetières sur 73 cimetières au total) sont équipées pour traiter les végétaux dont 2 installés par des communes en autonomie. A notre connaissance, 22 cimetières ne sont donc pas équipés pour sortir les végétaux des ordures ménagères.

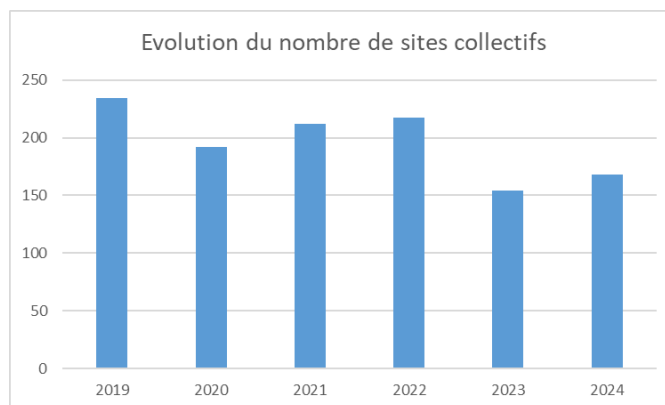
1.b - Développement du compostage partagé

Depuis 2018, 23 sites de compostage partagé ont été installés, dont 10 sites en pied d'immeuble, 13 sites à l'échelle communales ou de quartier. Ce déploiement est en forte augmentation suite à l'application de la loi AGEC, et la volonté des communes et du syndicat, d'offrir une solution de tri à la source des biodéchets à l'ensemble des habitants (+ 11 sites en 2024). Avant 2019, il n'en existait qu'un seul en pied d'immeuble.

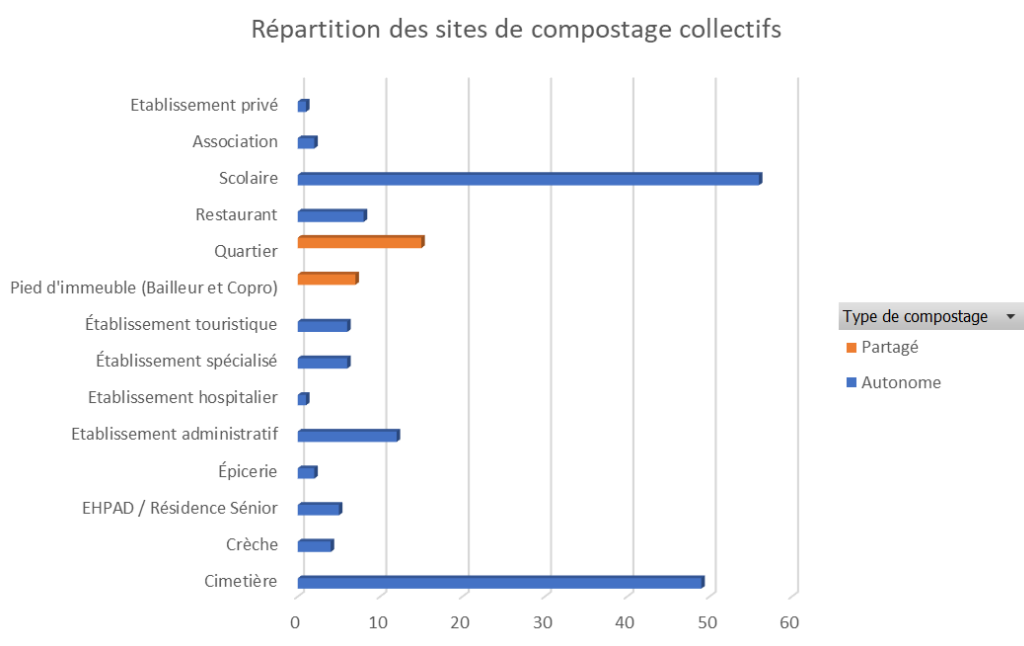


La Ferté Hauterive – 23 avr. 2024

Les enquêtes déployées dans les communes nous ont permis d'avoir 430 réponses en 2024, dont 345 foyers intéressés par du compostage partagé. Les sites déployés permettent à 213 foyers (connus car inscrits auprès du Sictom), soit 555 personnes de composter leurs biodéchets. En utilisant le ratio Ademe, soit 39 kg/personne de biodéchets de cuisine/an, nous pouvons estimer que les sites partagés permettraient de détourner environ 21 tonnes de biodéchets à l'année.



En 2020, la crise sanitaire a engendré l'arrêt de plusieurs sites autonomes. Un suivi de l'ensemble des sites durant l'été 2023 a permis de remettre à jour le nombre de sites réellement actifs sur le territoire, d'où une baisse notable dans le graphique. La mise en œuvre de la loi AGECE en 2024, et le rappel de la réglementation effectué auprès des gros producteurs a entraîné une hausse des sollicitations, et une ré-augmentation du nombre de sites installés.



1.c - Formation guides-composteurs, et référents de site de compostage

Un réseau de guides composteurs, formés précédemment par le Conseil Départemental de l'Allier, existe sur le département. Le SICTOM Nord Allier anime désormais le réseau des guides de son territoire, en ayant fait notamment l'acquisition du logiciel LOGIPROX, permettant à chaque référent d'échanger avec ses pairs, de mutualiser les connaissances, d'assurer un suivi de son site.

De plus, afin de soutenir le développement du compostage collectif (autonome et partagé), le SICTOM Nord Allier a organisé 2 sessions de formations certifiantes de référents de site de compostage en 2022 et 2024. Ainsi, 76 référents ont été formés aux bonnes pratiques.



Formation « référents de site »
2 avr. 2024

<u>Coût prévisionnel</u>	<u>Coût réel</u>	<u>ETP prévisionnel</u>	<u>ETP réel</u>
11 850 €	40 056,38 €	34 %	60 %

ETP = Equivalent Temps Plein

Le déploiement des sites de compostage collectif relève de décisions institutionnelles, nécessite des lieux adaptés, une ressource en matière sèche pérenne et anticipée, et l'identification de référents locaux. La démarche est lancée sur le territoire, et pour assurer sa pérennité, des moyens humains, financiers et matériels sont nécessaires. Afin de poursuivre ce déploiement, notamment des sites de compostage partagé dans les communes, la contribution de l'ensemble des acteurs est un prérequis indispensable (mairies, bailleurs, syndicats, etc.).

Pour les sites autonomes, l'accompagnement au compostage ne concerne que les professionnels produisant une faible quantité de biodéchets, et ayant un espace adapté pour l'installation d'un site ainsi qu'un référent identifié.

Le budget évalué initialement n'était pas suffisant, du fait de la hausse des coûts des matières et une forte augmentation des sollicitations lors de l'application de la loi AGEC. Le temps prévisionnel n'est également pas représentatif, ces installations demandant des temps « diagnostics », administratifs, techniques et d'accompagnement très longs.

1.d - Poursuite du développement du compostage individuel

Depuis 2009, le SICTOM Nord Allier aide les usagers à l'acquisition de composteurs. Ceux-ci sont vendus à moindre coût (20 € les 300 L et 30 € les 600 L). À ce jour, 15,69 % des foyers sont équipés (6 402 foyers) avec plus de 6 586 composteurs distribués entre 2009 et 2024 (+ 2 511 composteurs entre 2019 et 2024).

Afin d'apporter une solution intermédiaire pour les personnes ne pouvant composter, le SICTOM Nord Allier a lancé une aide à l'acquisition de lombricomposteurs en 2024. 36 foyers ont ainsi pu être équipés afin de trier une partie de leurs biodéchets alimentaires.

<u>Coût prévisionnel</u>	<u>Coût réel</u>	<u>ETP prévisionnel</u>	<u>ETP réel</u>
179 400 €	217 472,16 €	25 %	33 %

La pratique du compostage individuel existe depuis longtemps au sein de notre territoire à forte dominante rurale, et l'intervention du SICTOM sur cette thématique est connue d'une bonne majorité d'administrés. Il reste cependant nécessaire de former les habitants aux « bonnes pratiques », notamment en soutenant l'apport de matière sèche. En effet, cette dernière fait souvent défaut aux particuliers (d'où l'intérêt de campagnes de broyage dans les communes ou les déchèteries) ce qui les détourne parfois de l'utilisation d'un composteur du fait de nuisances. La mise à disposition gracieuse des composteurs individuels pourrait être réévaluée dans les prochaines années, afin que le coût (même aidé) ne soit pas un frein à l'obtention d'un moyen de tri à la source.

2 - Promotion des alternatives au dépôt en déchèterie des déchets verts

2.a - Mise en place d'opérations de broyage

Plusieurs campagnes de broyage des déchets verts ont été proposées durant ce PLPDMA :

- ✓ En novembre 2021, broyage des déchets verts en déchèterie de Chézy : les habitants ont déposé leurs déchets verts, mais n'étaient pas enclins à récupérer du broyat ;

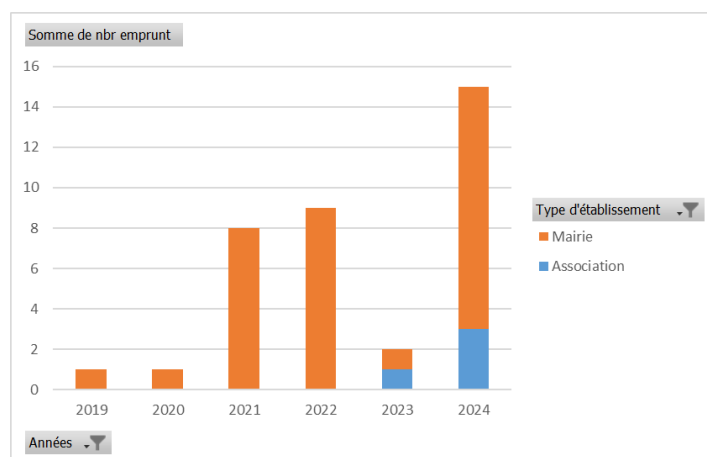
- ✓ En octobre 2023, avec la commune de Lusigny : les inscrits se sont désistés, mais la commune a tout de même broyé ses végétaux ;
- ✓ En février 2024, avec l'association Le Petit Peuple du Bocage à Château-sur-Allier : 15 habitants ont profité de cette opération.



Opération broyage à Château/Allier

La communication sur l'utilisation des déchets verts au jardin a été renforcée ces dernières années, pour accompagner le changement de comportement : favoriser la tonte *mulching*, utiliser le broyat en paillage, composter ses végétaux, etc.

Pour accompagner les nouvelles pratiques, le SICTOM Nord Allier propose aux communes d'emprunter gratuitement son broyeur à déchets verts depuis 2019. Ce prêt a ensuite été étendu en 2023 pour permettre aux établissements publics d'en bénéficier. Le broyeur a été emprunté 36 fois, dont 32 fois par des Mairies, et 4 fois par des associations. On peut voir une nette augmentation des emprunts en 2024 (12), avec une communication renforcée auprès des communes sur le prêt de cet outil.



De plus, on observe une nette baisse des apports de déchets verts communaux à la plateforme de compostage de déchets verts (environ 648 tonnes en 2020 à 224 tonnes en 2024). Les communes essaient davantage de traiter leurs végétaux sur place, en compostant, broyant, paillant.

En 2022, une enquête sur l'utilisation des déchets verts a été menée auprès des habitants et des communes pour connaître les pratiques et développer des actions pertinentes. 66 communes sur 72 ont répondu à l'enquête. La grande majorité n'a pas de broyeur communal (88%), mais entretient ses espaces verts de manière autonome (91 %). 62 % des communes souhaitent emprunter le broyeur du SICTOM, et toutes celles qui l'ont déjà emprunté en sont satisfaites. Au niveau du devenir des déchets verts communaux, souvent, plusieurs actions sont mises en œuvre : plus de 13 % font du compostage, 17 % du broyage, 20 % déposent en déchèterie. L'action très majoritaire est le stockage, présent dans 40 % des communes. Les freins des communes, pour la gestion de leurs végétaux, sont le manque de personnel, de temps et de moyens financiers.

133 habitants ont également répondu à cette enquête. 23 possèdent un broyeur individuel, 85 foyers souhaiteraient participer à une opération de broyage communal. Au niveau des pratiques, 75 % pratiquent le compostage, 59 % la tonte *mulching*. 28 foyers sont demandeurs d'ateliers sur la gestion des déchets verts au jardin, la poursuite des distributions de compost dans les déchèteries et la mise à disposition de lieux de stockage pour broyer les déchets verts à l'échelle de leur commune.

Questionnaire

✓ De quelle commune êtes-vous ? _____

✓ Utilisez-vous du broyat dans votre jardin ? ☐ Oui ☐ Non

✓ Si non, pour quelles raisons ? (je ne vois pas l'intérêt, pas le temps, pas de branches...) _____

✓ Possédez-vous un broyeur à déchets verts ? ☐ Oui ☐ Non

✓ Si non, pourquoi (je le loue, l'emprunte, trop cher...) _____

✓ Est-ce que des opérations de broyage sur votre commune vous intéresseraient ? ☐ Oui ☐ Non

✓ Pratiquez-vous le compostage à la maison ? ☐ Oui en tas ☐ Oui dans un composteur ☐ Non

✓ Pratiquez-vous le *mulching* ? ☐ Oui ☐ Non

✓ Avez-vous des idées à proposer au SICTOM pour vous aider à mieux gérer vos déchets verts à la maison ? _____

Le SICTOM Nord Allier met également gratuitement à disposition des communes un broyeur à déchets verts. Cet outil est mis à disposition **GRATUITEMENT** aux communes adhérentes au SICTOM Nord Allier qui en font la demande et sous certaines conditions.

✓ Signature d'une convention
✓ Remise obligatoire des utilisateurs
✓ Retrait et retour du broyeur à la charge de l'emprunteur

Plus d'infos sur www.sictomnordallier.fr

14

Trimag - N°27 - OCTOBRE 2022

<u>Coût prévisionnel</u>	<u>Coût réel</u>	<u>ETP prévisionnel</u>	<u>ETP réel</u>
51 600 €	19 128, 24 €	4 %	2 %

2.b - Sensibilisation à la réutilisation des déchets verts dans le jardin

Lors des événements organisés sur le territoire, le SICTOM Nord Allier promeut la réutilisation des déchets verts dans le jardin à travers plusieurs supports pédagogiques, et des affiches créées en 2023. Les distributions de compost organisées deux fois par an, sont également propices aux échanges avec les habitants à ce sujet. Plusieurs communications print et digitales ont été dédiées à cette thématique, et notamment le grand angle du Trimag' d'octobre 2022 « *un trésor vert à la maison* ».

Astuces pour valoriser mes déchets verts au jardin !

104 kg de déchets verts produits par an et par habitant sur notre territoire

193 € est le coût de traitement par tonne de végétaux pour la collectivité

Attention, il est recommandé de ne pas tailler vos arbres et haies du 15 mars au 31 juillet (période de nidification des oiseaux).

1 Le mulching

C'est une technique de tonte sans ramassage de l'herbe ! Le broyat de l'herbe haute forme alors une couche protectrice conservant l'humidité et la biodiversité du sol.

Idéal en période de grosse chaleur pour maintenir une pelouse plus verte !

2 Le broyage

Petites branches, tailles de haies, brindilles, feuilles peuvent être broyées par une tondeuse, ce qui permet de se servir immédiatement du paillis au pied des arbustes par exemple.

Pour les grosses branches, il vaut mieux s'équiper d'un broyeur.

3 Le compostage

Il permet de réduire considérablement vos déchets, en valorisant vos biodéchets (restes alimentaires, épluchures, et « déchets » verts du jardin) en un engrais naturel, nutritif et gratuit en 9 mois à 1 an.

4 Une haie sèche

Cette technique consiste à empiler des branchages entre des piquets pour former une haie pouvant servir d'abri ou de barrière. Favorable à la biodiversité dans le jardin, elle est aussi bénéfique pour les plantes et avec le temps, elle se végétalisera.

5 Le paillage

Il s'agit de couvrir le sol de matière végétal pour favoriser la pénétration de l'eau dans les sols, freiner le développement des « mauvaises herbes », former un isolant thermique pour les plantes, enrichir la terre en se décomposant, et apporter une décoration originale de votre jardin.

1 heure de paillage équivaut à 10 h d'entretien du jardin (Denis Pépin)

Qu'avez-vous à y gagner ?

- ✓ **Du temps !**
Pas de remorque à charger ni décharger, ni d'allers-retours en déchèterie. Moins d'arrosage, de désherbage, d'entretien du jardin.
- ✓ **De l'argent !**
Moins d'utilisation de carburant, économie d'eau, fin des achats de produits phytosanitaires, de broyat ou d'engrais.
- ✓ **De l'énergie et une conscience écologique !**
Une préservation des sols et de la biodiversité, mais aussi de votre santé.

Alors, et si on parlait plutôt de « trésors » verts ?

Suivez-nous sur www.sictomnordallier.fr

Facebook Instagram YouTube Pinterest

Suivez-nous sur www.sictomnordallier.fr

Facebook Instagram YouTube Pinterest

Un partenariat a également été réalisé avec le Parc Le PAL en 2023, pour promouvoir l'apport de certaines essences végétales directement au Parc afin de nourrir les herbivores.

Sous-action sensibilisation à la réutilisation des déchets verts

<u>Coût prévisionnel</u>	<u>Coût réel</u>	<u>ETP prévisionnel</u>	<u>ETP réel</u>
7 300 €	33,12 €	3 %	10 %

Le déploiement des sites de compostage collectif permet de questionner les pratiques en matière de gestion des végétaux au sein des communes, mais aussi pour les particuliers. Le prêt du broyeur du SICTOM Nord Allier aux communes est un avantage certain pour mutualiser un outil et réduire les coûts pour les communes adhérentes.

Les habitants sont en attente de solutions également pour leur permettre de mieux gérer leurs végétaux, sans avoir à investir dans du matériel onéreux. La perspective pourrait être de modifier la convention existante de prêt du broyeur afin de permettre aux communes de proposer à leurs administrés des campagnes de broyage et des sensibilisations à l'usage de cette ressource dans leurs jardins (en étendant par exemple la durée d'emprunt, la possibilité sur les week-ends, en incitant à la mutualisation intercommunale). Le broyat obtenu pourrait être utilisé individuellement, ou bien dans des sites de compostage collectif.

Afin de soutenir les habitants, une aide à l'acquisition ou plutôt à la location de petits broyeurs thermiques pourrait également être envisagée dans le prochain PLPDMA.

3 - Réduction des biodéchets des gros producteurs

En 2017 et 2019, deux courriers ont été envoyés à 41 gros producteurs de biodéchets, afin de rappeler les seuils réglementaires introduits par la loi Grenelle II de 2010, concernant le tri à la source des biodéchets. En 2024, en application de la loi AGECE, le SICTOM Nord Allier a contacté par courrier 273 professionnels producteurs de biodéchets, afin de leur rappeler les obligations réglementaires.

3.a - Accompagnement des restaurateurs pour la gestion des biodéchets



En 2023, le SICTOM Nord Allier a engagé un travail partenarial avec la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) Allier, la Chambre de commerce et de l'industrie (CCI) Allier, l'association Récup' & Gamelles et un collecteur privé de biodéchets pour proposer un webinaire d'informations aux professionnels de la restauration et artisans. Sur 238 courriers envoyés, 20 restaurateurs ont répondu présents. Ce webinaire est en accès libre sur la chaîne Youtube du SICTOM Nord Allier.

16 professionnels de la restauration individuelle (restaurants, établissements touristiques, épiceries avec restauration) ont été accompagnés par le service communication-prévention dans l'installation d'un site de compostage autonome. Ceux ne désirant pas ou ne pouvant pas composter sont dirigés par le service redevance spéciale, vers une collecte de biodéchets mise en œuvre par les deux prestataires privés existants sur notre territoire.

<u>Coût prévisionnel</u>	<u>Coût réel</u>	<u>ETP prévisionnel</u>	<u>ETP réel</u>
730 €	3 167,49 €	15 %	5 %

3.b - Accompagnement des structures de restauration collective pour la gestion des biodéchets

Entre 2019 et 2024, 47 sites de compostage ont été déployés (dont 9 mis à jour) au sein d'établissements scolaires (cantine), spécialisés ou de résidences pour personnes âgées, de crèches/maisons d'assistantes maternelles, soit au total 76 sites actifs depuis 2009. Un seul collège ne bénéficie pas d'un site de compostage, mais a souscrit un contrat de collecte de biodéchets par un prestataire privé.

<u>Coût prévisionnel</u>	<u>Coût réel</u>	<u>ETP prévisionnel</u>	<u>ETP réel</u>
730 €	6 9992,72 €	15 %	12 %

Les professionnels de la restauration collective, et ceux de la restauration individuelle, ainsi que les établissements gros producteurs (exemple : EHPAD, supermarchés, etc.) ne peuvent être accompagnés qu'en-dessous du seuil légal prévu pour le compostage, et en fonction des capacités de notre syndicat (la priorité étant donnée à l'accompagnement des ménages, cible prioritaire de la collectivité).

Lors des diagnostics communaux, il sera intéressant de poursuivre l'évaluation des moyens mis en place par les mairies pour trier à la source les biodéchets des cantines scolaires et autres bâtiments communaux (salles polyvalentes, équipements sportifs, cimetières, etc.).

La majorité des gros producteurs relève davantage d'une collecte de biodéchets, mise en œuvre par des opérateurs privés. Un méthaniseur, porté par l'entreprise Cap Vert Environnement (CVE) devrait être opérationnel sur le site de Chézy en 2027.

B) Lutter contre le gaspillage alimentaire

Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire sont étroitement liées à celles de gestion des biodéchets : moins de gaspillage, moins de biodéchets à traiter.

1 - Réduction du gaspillage alimentaire chez les usagers

Lors des événements organisés sur le territoire, le SICTOM Nord Allier informe sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, à travers plusieurs supports pédagogiques et ateliers organisés notamment sur la Journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire (16 octobre) et la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (webinaire, jeux, ateliers, buffet « anti-gaspi » avec des établissements scolaires ou des associations locales, partenariat avec des grandes et moyennes surfaces pour la récupération des invendus, vélo-blender, etc.). Un nouveau support a été créé en 2024, sous forme de jeu **KAHOOT** pour donner une dimension plus ludique et toucher notamment un public plus jeune.



Atelier cuisine anti-gaspi- Chloé Charles - 16 oct. 2021



Exposition « ma cuisine anti-gaspi – SERD 2024 - 16 nov.

Plusieurs communications papier et digitales ont été dédiées à ce sujet, avec des recettes « anti-gaspi » avec des produits de saison (smoothie bananes, cookies pain rassis par exemples), la promotion d'application (comme *Too good to go*, *Phénix*). Un spot radio a également été diffusé du 14 au 19 octobre 2024 sur Fusion, Clash FM et Vibration, pour expliquer comment ne pas gaspiller ses carottes flétries.

<u>Coût prévisionnel</u>	<u>Coût réel</u>	<u>ETP prévisionnel</u>	<u>ETP réel</u>
15 000 €	4 175,50 €	3 %	3 %

La journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire (16 octobre) est une date phare pour l'organisation d'événements. Cette thématique, d'une importance grandissante au vu du contexte économique, mais aussi de la réglementation sur le tri à la source des biodéchets, ne pourra être que développée dans les années futures.

2 - Réduction du gaspillage alimentaire en restauration collective

En 2020, le SICTOM Nord Allier a proposé une action « *gourmet bag* » aux restaurateurs de son territoire pour limiter le gaspillage alimentaire et par conséquent réduire la quantité de biodéchets à traiter. Sur 153 courriers envoyés, 12 restaurateurs ont souhaité s'engager (2050 « *gourmet bag* » distribués sur les années 2020 et 2021). La loi AGECL a ensuite rendu cette pratique obligatoire en juillet 2021.



Dotation Gourmet Bag – restaurant « Miam Box » – oct. 2020

Le webinaire proposé aux professionnels de la restauration en 2023, abordait également les bonnes pratiques pour lutter contre le gaspillage alimentaire, grâce notamment à l'intervention de l'association Récup & Gamelles. Ce webinaire est en accès libre sur la chaîne Youtube du SICTOM Nord Allier. De plus, afin de sensibiliser les futurs restaurateurs, une journée de formation a été organisée au sein d'IFI 03 et du Lycée Jean Monnet cette même année, avec l'association Récup & Gamelles.



Formation Resto Engagé à IFI 03 - 29 sept.2023

<u>Coût prévisionnel</u>	<u>Coût réel</u>	<u>ETP prévisionnel</u>	<u>ETP réel</u>
3 480 €	3 052,39 €	14 %	6 %

Pour accompagner les professionnels de la restauration, il serait idéal de s'équiper de matériel de pesée et de construire des outils permettant de déterminer des indicateurs d'amélioration, mais aussi de promouvoir des outils déjà existants (exemple : Ma Cantine pour la restauration collective). Au vu des résultats de la dernière caractérisation des ordures ménagères, des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire seront prioritaires dans le prochain PLPDMA, auprès des ménages mais aussi des professionnels collectés par le SICTOM Nord Allier. La mise en place d'un groupe de travail dédié avec des acteurs de la restauration permettra sans doute d'apporter une réflexion supplémentaire sur les sous-actions pertinentes et attendues.

C) Augmenter la durée de vie des produits

1 - Promotion du réemploi et de la réparation

De 2013 à 2019, le SICTOM Nord Allier a signé une convention avec des structures locales pour la récupération d'objets en bon état par le biais d'un « Point Recycl' ».

En 2019, la déchèterie de Chézy a été réhabilitée (déchèterie au sol), ce qui a permis l'implantation d'une zone dédiée à la réutilisation et au réemploi, accessible aux associations et structures de l'économie sociale et solidaire qui conventionnent avec notre syndicat.



Local réemploi déchèterie de Chézy



Local réemploi déchèterie de Lurcy-Lévis

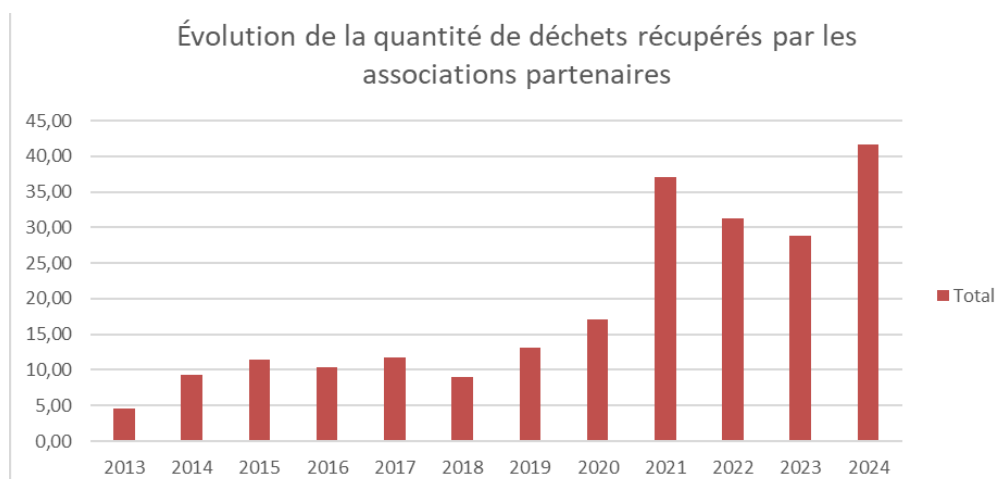
En 2021, au fur et à mesure des travaux de réhabilitation, les déchèteries d'Avermes, Coulandon, Lurcy-Lévis et Neuilly-le-Réal, ont été équipées de locaux réemploi sous forme de caissons maritimes.

Chaque usager, se rendant dans ces déchèteries, a la possibilité de déposer des objets encore en fonctionnement/en bon état dans ces locaux, cela permettant de leur donner une seconde vie, et de contribuer à l'économie sociale et solidaire.

Les partenaires bénéficiaires des dons évoluent chaque année. Les signataires de la convention 2022-2026 sont au nombre de 25 au 31 décembre 2024 : ABCÉE Répar'elec, Arts à Lier, Arts Créateurs & Co Solidaires, Atallier Fablab, CAJ (UNAPEI pays d'Allier), Com'1, Croix Rouge, CS Jaligny-Neuilly, Cyclo Recyclo, Emmaüs, Fox et l'effet papillon, La Petite Boutique, La Ressourcerie du Coin, L'Atelier d'Antoine, Le Phénix, Monades, Phénix, SAGESS - pôle prévention (ADSEA), Secours Catholique, Secours Populaire, SEL'Est Allier, SPA Lusigny, Véloration - La Bicyclerie, Viltais, VOOUHI.

Les partenaires conventionnés, identifiées par des gilets bleus, sensibilisent les usagers, notent les objets pris et leur poids (pesée via le pont-basculé et/ou balance électronique).

La quantité d'objets détournés s'élève à 225,60 tonnes depuis mars 2013, dont 169,06 tonnes de 2019 à 2024.



Chiffres-clés 2019-2024 :

- 3 560 cycles (dont 2 329 vélos adultes et 1 148 vélos enfants) ;
- 2 050 objets de décoration ;
- 1 968 petits appareils électroménagers et électroniques ;
- 1 554 lots de jouets ;
- 1 490 lots de vaisselle ;
- 1 237 lots de livres ;
- 987 meubles ;
- 695 assises ;
- 564 lots de textiles ;
- 110 équipements sportifs.

On observe une forte hausse des objets récupérés durant l'année 2024, certainement liée à une meilleure appropriation de l'existence des locaux réemploi par les habitants de notre territoire. Le nombre de partenaires conventionnés a également augmenté (5 en 2019 – 25 en 2024), ce qui permet une meilleure sensibilisation des usagers. Le déploiement des locaux réemploi va se poursuivre dans l'ensemble des déchèteries ayant la capacité d'en accueillir.

<u>Coût prévisionnel</u>	<u>Coût réel</u>	<u>ETP prévisionnel</u>	<u>ETP réel</u>
73 600 €	32 093, 36 € €	10 %	21 %

2 - Soutien à la création d'une recyclerie sur le territoire

En 2014, le SICTOM Nord Allier a lancé une étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'une recyclerie sur son territoire. Cette étude a conclu en 2015, après des caractérisations de bennes de déchèteries et un questionnaire auprès de la population, de l'intérêt de la création d'une telle structure sur le territoire du SICTOM Nord Allier. En janvier 2017, la Régie de Quartier Moulins Sud a décidé de se retirer de ce projet, décision définitivement actée en septembre 2017. Depuis, le projet n'a pas été repris par une autre structure, malgré des souhaits de plusieurs partenaires locaux rencontrés. Le contexte économique fragilisé a entraîné une baisse des soutiens politiques et financiers.

Fin 2024, le Sictom Nord Allier a eu un premier contact avec un porteur de projet de matériauthèque sur le territoire du Bocage Bourbonnais.

3 - Autres actions

Le SICTOM a apporté son soutien à d'autres acteurs du réemploi, comme par exemple à l'association Plateforme d'Activités Mutualisées des Producteurs d'Auvergne (PAMPA) en octobre 2024 pour contribuer au retour de la consigne des emballages en verre dans notre département.

De plus, une collaboration avec la Chambre des métiers et de l'Artisanat (CMA) suite à un appel à projet de l'Ademe, a permis de développer une action auprès des coiffeurs du territoire du SICTOM Nord Allier, pour les inciter au recyclage des cheveux coupés. Ainsi, la CMA a réalisé des diagnostics « déchets » auprès des coiffeurs ayant souhaité s'engager, et le SICTOM Nord Allier a financé 10 bons de réduction de 50 € TTC pour soutenir l'adhésion des coiffeurs à l'entreprise auvergnate Capillum : 3 coiffeurs intéressés en 2024, et d'autres à venir potentiellement en 2025.

Le SICTOM Nord Allier communique chaque année sur le développement des aides à la réparation (« bonus réparation textiles » et « Qualirépar ») et sur le réseau des « Répar'acteurs ». Il collabore aussi avec les Fablab du territoire pour promouvoir la réparation, notamment au travers des « Déclic' Repair ». En 2021, le service communication-prévention a participé à la journée départementale de la réparation. De plus, une journée « Répar'actions » a été organisée dans le cadre de la Semaine Européenne du Développement Durable 2022.



« Répar'actions » - SEDD 2022



Encart Trimag' bonus réparation textiles – nov. 2023

<u>Coût prévisionnel</u>	<u>Coût réel</u>	<u>ETP prévisionnel</u>	<u>ETP réel</u>
3 600 €	1 500, 04 €	12 %	2 %

Les « locaux réemploi » présents dans les déchèteries favorisent le geste de don, et soutiennent les acteurs locaux dans leurs actions. La quantité de déchets détournés augmente chaque année, et la poursuite du déploiement dans d'autres déchèteries permettra un meilleur maillage territorial. De nombreuses initiatives portées par les structures de l'économie sociale et solidaire existent sur notre territoire, mais le contexte économique dégradé, avec une forte baisse des subventions, engendre des difficultés pour les porteurs de projets. Le développement des bonus est primordial pour inciter à la réparation, cependant les démarches administratives des professionnels pour adhérer sont trop complexes. Les professionnels sont donc peu enclins à faire la demande de labellisation. Des travaux sont en cours au niveau de l'Etat, en lien avec les CMA, pour simplifier les dispositifs, toutefois, dans l'attente, ces bonus sont peu utilisés.

D) Réduire les déchets du BTP

1 - Suivi de la filière REP PMCB

Un espace dédié à l'information des professionnels existe sur le site internet du SICTOM Nord Allier. Une rubrique a été créée pour les professionnels du bâtiment, afin de communiquer sur la réglementation en vigueur et l'éco-organisme agréé OCA Bâtiment (éco-organisme coordonnateur). 4 points de collecte existent sur la carte de référencement (<https://oca-batiment.org/reseau-points-de-collecte/>). En 2023, les chiffres de l'ADEME mentionnent 2 kilotonnes de déchets du bâtiment collectés sur le département de l'Allier par Ecominero, soit un taux de collecte de 8,4 % représentant 7,2 kg/habitant.



La mise en œuvre de cette filière REP connaît des difficultés importantes depuis 2022. En décembre 2024, l'organisme coordonnateur de la filière s'est vu reprocher quatre non-conformités dans son dossier de demande de ré-agrément. Les éco-organismes actionnaires de l'OCAB pourraient être sanctionnés.

Pour favoriser le réemploi des déchets inertes, notre syndicat a créé une installation de stockage de déchets inertes mais la recherche d'un concessionnaire n'a pas abouti ce qui a entraîné l'arrêt de ce projet.

Afin de valoriser le réemploi des matériaux du bâtiment, nous avons communiqué sur l'application *Cycle Zéro*, très peu utilisée sur notre territoire.



Publication Instagram - 28 mars 2023

<u>Coût prévisionnel</u>	<u>Coût réel</u>	<u>ETP prévisionnel</u>	<u>ETP réel</u>
360 €	0 €	3 %	0 %

La mise en œuvre de cette filière REP connaît de nombreuses difficultés, nous sommes en attente d'un conventionnement avec l'éco-organisme Valobat pour assurer sa mise en œuvre dans les déchèteries du SICTOM Nord Allier.

A savoir qu'il n'existe, à l'heure actuelle, aucune déchèterie dédiée aux professionnels sur le territoire du SICTOM Nord Allier, mais un projet est en cours au sein de Logiparc à Montbeugny (MVG Recyclage). Concernant le réemploi des matériaux, une matériauèque, portée par l'association Bocage Réemploi Biosourcé Rénovation (BRBR), est en projet sur le territoire du Bocage Bourbonnais.

E) Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

1 - Sensibilisation sur les déchets dangereux et leurs alternatives

Le SICTOM Nord Allier sensibilise ses usagers, notamment lors de la Semaine Européenne du Recyclage des Piles (SERP), mais aussi lors de la Semaine pour les alternatives aux pesticides. Chaque année, de nombreuses communications sont réalisées sur les produits dangereux (Eco DDS, application Facilitri, information sur les DASRI et le tri des médicaments, etc.), grâce au Trimag', aux chroniques d'Adèle, mais aussi sur les différents réseaux de la collectivité. Lors des événements, le service communication-prévention promeut l'usage des produits ménagers respectueux de l'environnement, et organise des ateliers à partir de produits biodégradables.



Encart EcoDDS Trimag' - mars 2022



Déchèterie de Chézy - SERP 2020

Dans le cadre des conventions de partenariat signées avec les établissements, associations, entreprises, le SICTOM Nord Allier met également du matériel et/ou de l'affichage à disposition pour mieux trier les déchets dangereux (exemple : piles, cartouches d'imprimante, néons, etc.).

<u>Coût prévisionnel</u>	<u>Coût réel</u>	<u>ETP prévisionnel</u>	<u>ETP réel</u>
720 €	409,20 €	2 %	2 %

2 - Réduction des Imprimés Non Sollicités dans les boîtes aux lettres

Selon une étude de l'Ademe de février 2021 (« *Les imprimés publicitaires sans adresse reçus en boîte aux lettres, Enquête auprès de particuliers : perceptions et pratiques des Français, bilan du dispositif STOP PUB, perspectives en matière de réception des imprimés publicitaires sans adresse* »), 44 % des particuliers interrogés déclarent qu'il leur arrive de jeter des publicités sans les avoir consultées, au moins une fois par semaine. De plus, selon la dernière étude MODECOM nationale de 2017 (« *Campagne nationale de caractérisation des déchets ménagers et assimilé* », ADEME, 2021) l'analyse de la composition globale des collectes sélectives montre que les papiers représentaient 46 % de la composition massique du flux. Parmi les papiers, ce sont les imprimés publicitaires qui prédominent avec 22 % du flux total soit environ 11 kg par habitant par an. Les publicités non triées à la collecte sélective représentaient 2,6 % de la composition totale des ordures ménagères.

Afin de passer d'une publicité choisie et non plus subie, et comme prévu par la Loi Climat et Résilience, une expérimentation du dispositif *Oui Pub* a été réalisée sur 14 territoires pilotes du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2025. Dans le bilan de l'Ademe (*Expérimentation "Oui Pub"*) publié en janvier 2025, il en ressort un taux d'apposition moyen de 6,98 %. Les strates comportant des enfants de moins de 14 ans et celles comportant des personnes âgées de 60 à 74 ans ont tendance à avoir un taux d'apposition plus fort, ainsi que les habitants ayant un revenu moyen légèrement inférieur au revenu moyen de l'ensemble des populations considérées dans l'échantillon. La comparaison entre les tonnages de papier collectés par les collectivités sur des périodes de références avant et après mise en place de l'interdiction de distribution indiquent des baisses très importantes comprises entre -20 % et -70 %. La moyenne de ce taux d'évolution entre les deux périodes de références pour les 9 territoires disposant de données est de -48%. Il est donc très probable que l'expérimentation *Oui Pub* ait eu un impact sur les tonnages de papiers, mais il reste difficile d'en évaluer le poids par rapport à d'autres facteurs externes (modifications des stratégies de communication des annonceurs, coût du papier, crise économique et sanitaire etc.).

Notre syndicat n'a pas participé à l'expérimentation de ce dispositif, mais a poursuivi ses efforts dans le renforcement de l'autocollant *Stop pub* : ce sont 15 015 autocollants qui ont été distribués entre

2019 et 2024. Nous avons également communiqué au sujet de l'expérimentation *Oui pub* dans le Trimag' d'octobre 2022.

A savoir, la loi AGECE a apporté 4 nouveautés : la mise en place d'un dispositif explicite de sanction, l'interdiction de distribuer des objets publicitaires (goodies) dans les boîtes aux lettres, l'interdiction de déposer des flyers sur les véhicules, et une obligation d'utiliser du papier recyclé à compter de 2023.

<u>Coût prévisionnel</u>	<u>Coût réel</u>	<u>ETP prévisionnel</u>	<u>ETP réel</u>
2 250 €	1 782 €	3 %	3 %

Dans l'attente d'une généralisation ou non du dispositif Oui Pub, notre syndicat poursuit sa démarche pour réduire les publicités non souhaitées par les habitants de son territoire. La proportion de publicités a néanmoins diminué considérablement, au vu des nouvelles stratégies de communication déployées par les annonceurs et le développement de la communication numérique.

3 - Promotion de la consommation de l'eau du robinet

Le SICTOM Nord Allier a sollicité l'association Naturama pour animer une action « bar à eau » lors de la Semaine Européenne de la réduction des déchets 2022, afin de sensibiliser les habitants à la consommation de l'eau du robinet. De plus, plusieurs communications ont été réalisées sur les différents supports de la collectivité, et notamment dans le Trimag' de mars 2022, la chronique et le blog d'Adèle.



Encart sur l'eau du robinet Trimag' - mars 2022



Animation « bar à eau » avec Naturama - SERD 2022

<u>Coût prévisionnel</u>	<u>Coût réel</u>	<u>ETP prévisionnel</u>	<u>ETP réel</u>
3 000 €	572,40 €	1 %	1 %

Les différents reportages médiatiques sur la qualité de l'eau du robinet, et de l'eau en bouteille, ont engendré une méfiance croissante chez les habitants qui ne savent plus quelle eau consommer. L'impact financier reste un argument pour favoriser l'eau du robinet. Toutefois, une réassurance de la qualité de l'eau sur notre territoire permettrait de regagner la confiance des habitants vis-à-vis de sa consommation.

4 - Promotion de l'hygiène durable

Une étude réalisée par l'ADEME en juin 2023 montrent qu'en moyenne 783 000 tonnes de textiles sanitaires à usage unique (hors papier toilette) sont mises sur le marché français, dont 82 300 tonnes de lingettes pré-imbibées. Ces produits génèrent 2 440 000 tonnes de déchets. Les textiles sanitaires à usage unique représentent 14 % des ordures ménagères résiduelles.

En 2021, le SICTOM Nord Allier a lancé deux aides à l'acquisition : couches lavables et protections menstruelles durables. La promotion de cette action a été faite par le biais de flyers déposés dans près de 50 établissements (crèches, maisons d'assistantes maternelles, cabinets de sage-femmes, protection maternelle et infantile, centres sociaux etc.).

Années	Dossiers couches lavables	Dossiers protections menstruelles
2021	14	65
2022	4	30
2023	1	25
2024	0	11

De plus, plusieurs actions ont été menées pour informer sur ces aides à l'acquisition : une sensibilisation devant le Centre Hospitalier Moulins Yzeure lors la SEDD 2021 avec « Bébés Lutins », un atelier au lieu d'accueil enfants parents (LAEP) de Moulins avec l'entreprise « La Compagnie des couches » et un second au Point d'information Jeunesse de Moulins avec « Sources de Ma'lice » durant la SEDD 2022, un atelier bébé zéro déchet avec « Les ateliers douceur de Fanny » et une démonstration de protections menstruelles lavables avec « Crescendo couture » lors de la SERD 2023.



Ateliers couches lavables - SEDD 2021 et 2022

Des communications régulières sont réalisées sur les différents supports de la collectivité, comme par exemple dans le Trimag' d'octobre 2021, les chroniques Adèle 2021 et 2023.



Articles Blog Adèle : couches lavables et protections menstruelles durables

<u>Coût prévisionnel</u>	<u>Coût réel</u>	<u>ETP prévisionnel</u>	<u>ETP réel</u>
1 480 €	3 745,64 €	12 %	7 %

Les dossiers déposés s'amenuisent chaque année malgré la communication numérique réalisée. Des actions de terrain avec les acteurs de la petite enfance, les professionnels de santé mais aussi les établissements scolaires secondaires, seront nécessaires pour relancer ces aides à l'acquisition, et sans doute les faire évoluer (exemple : une aide à la location de couches lavables, ou bien un soutien à l'équipement pour les structures de la petite enfance collectées par notre syndicat).

La loi AGECE a prévu la mise en place d'une filière à responsabilité élargie du producteur (REP) pour les textiles sanitaires à usage unique y compris les lingettes pré-imbibées pour usages corporels et domestiques. Toutefois, l'arrêté du 20 décembre 2024 portant cahiers des charges des éco-organismes, des systèmes individuels et des organismes coordonnateurs de la filière des textiles sanitaires à usage unique (TS2U), s'applique uniquement aux lingettes pré-imbibées pour usages corporels et domestiques (soit seulement 1,2 % des déchets).

De plus, en 2023, le Gouvernement français a annoncé le remboursement des protections périodiques réutilisables à compter de 2024 pour les femmes de moins de 26 ans. Cette mesure visant à lutter contre la précarité menstruelle et à promouvoir l'utilisation de protections hygiéniques plus durables, est prévue dans la loi de financement de la Sécurité sociale, promulguée le 26 décembre 2023 et publiée au Journal officiel le 27 décembre 2023. À compter du 1^{er} septembre 2024, la Sécurité sociale devait prendre en charge 60 % du coût de culottes ou serviettes menstruelles réutilisables et de cups pour les jeunes femmes âgées de moins de 26 ans, à 100 % pour les bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire. Les complémentaires santé auraient l'obligation de prendre en charge le ticket modérateur de 40 % par les contrats dits "responsables". Toutefois, les conditions de mise en œuvre de ce dispositif ne sont pas encore connues tout comme les marques et modèles de protection hygiéniques retenus.

La mise en œuvre de ces deux mesures impliquera ou non des actions dans le prochain PLPDMA.

5 - Promotion de la possession de poules pour réduire ses déchets de cuisine

En 2021, une nouvelle action « Poul'belles » a été organisée afin de promouvoir la possession de poules pour réduire ses déchets de cuisine. 94 poulaillers (produits en France, en bois PEFC) ont ainsi été vendus à coût aidé en 2021, et 10 en 2022. De la communication est également faite régulièrement sur nos différents supports, comme par exemple dans les Trimag' d'octobre 2019, de mars et octobre 2021, ainsi que de mars 2023, mais aussi dans les chroniques Adèle en 2019 et 2021.

Insertion magazine Esprit Sport et Bien-être n°60 - mai 2021

<u>Coût prévisionnel</u>	<u>Coût réel</u>	<u>ETP prévisionnel</u>	<u>ETP réel</u>
30 400 €	16 745,40 €	14 %	1,20 %

De nombreux habitants de notre territoire ont déjà des poules. En effet, notre territoire, bien que mixte, a de nombreuses communes rurales avec des pratiques anciennes et vertueuses. Dans une perspective de réduire les déchets, mais aussi de bénéficier d'œufs frais, les habitants sont souvent favorables à l'installation de poules dans leur jardin. Les freins sont souvent en termes de temps pour s'en occuper, mais aussi sanitaires (nombreuses crises de grippe aviaire), et réglementaires (arrêtés d'interdiction dans certaines communes). Les réglementations sanitaires ne sont d'ailleurs pas favorables au déploiement de la possession de poules, notamment dans les structures collectives.

F) Être exemplaire en matière de prévention des déchets

1 - Poursuite et développement des démarches d'éco-exemplarité interne

Depuis 2010, le SICTOM Nord Allier a mis en place plusieurs actions d'éco-exemplarité interne, en accord avec le précédent Programme Local de Prévention, pour adopter une démarche d'administration plus responsable, économe et soucieuse des conséquences de ses activités, mais aussi pour répondre, sur le lieu de travail, à la forte demande environnementale des « salariés-citoyens-consommateurs ». La démarche d'éco-exemplarité interne a été portée par 3 groupes de travail (déchets/transports, eau/énergie/espaces verts, communication/achats) à partir de 2015, avec notamment un important diagnostic interne (2014) et une méthode de travail plus participative, impliquant les agents de la collectivité à tous les niveaux.

Les objectifs visés :

- ✓ Limiter au maximum les impacts de l'activité de la collectivité sur l'environnement
- ✓ Fédérer les agents autour d'un projet commun
- ✓ Agir pour l'environnement de tous et bénéficier d'un lieu de travail plus sain
- ✓ Contribuer aux objectifs nationaux et à la qualité du service
- ✓ Éviter le gaspillage
- ✓ Investir maintenant pour faire des économies plus tard
- ✓ Être exemplaire au regard des usagers

De nombreuses actions ont ainsi pu voir le jour, dans différents domaines concernant l'ensemble des activités de la collectivité et pas seulement la prévention des déchets : remplacement des éclairages par des LED, impressions sur papier brouillon, dématérialisation de nombreux documents, compostage des déchets de cuisine, etc. Les résultats mesurés ont été très positifs en termes de consommation (électricité, papier, essuie-tout, etc.) et de coûts.

Toutefois, un essoufflement de la démarche a été observé ces dernières années, entre les difficultés liées à la période sanitaire, les changements de réglementation imposant de nouvelles pratiques et formations, etc. Les agents mobilisés se sont peu à peu démotivés. En effet, durant le PLPDMA 2019-2024, une seule réunion de travail a eu lieu en février 2020. La crise sanitaire ayant fortement impacté les activités de la collectivité sur les années 2020-2021, les priorités ont été modifiées, et l'éco-exemplarité interne reléguée à un second plan. Quelques actions ont néanmoins perduré, comme par exemple l'organisation des « café-prévention » :

- ✓ 2019 : atelier « bee wrap »
- ✓ 2020 : atelier « Ecofrugal »
- ✓ 2021 : atelier « produits ménagers »
- ✓ 2022 : animation « basket-tri »
- ✓ 2024 : animation « compostage » et test d'un jeu de réalité virtuelle sur le tri

Concernant cette thématique déchets, plusieurs actions sont toujours présentes : les nouveaux agents sont dotés d'un kit « éco-responsable » à leur arrivée pour limiter l'usage des objets à usage unique (exemples : gourdes, sets de table en tissu) ; de nouveaux cendriers ont été installés et les agents dotés de cendriers de poche ; les instruments d'écriture sont toujours détournés par une collecte Terracycle ; les machines à café ont été équipées de détecteur de gobelets (le Comité d'Entreprise a offert à chaque agent un mug réutilisable) ; chaque sanitaire est équipé de sèche-mains électriques et/ou de torchons, les ateliers et le garage bénéficient de lingettes réutilisables ; la dématérialisation de certains documents est privilégiée, les imprimantes paramétrées par défaut en noir et blanc/ recto-verso, et les impressions peuvent se faire sur du brouillon ; les biodéchets sont compostés sur place, le site de compostage est désormais ouvert officiellement à l'apport des agents et 2 agents du service entretien-maintenance ont été formés à la gestion différenciée des espaces verts ; la collectivité utilise des plateformes d'achats/ventes d'occasion.

D'un point de vue énergétique, la rénovation thermique des bâtiments a été poursuivie (changement des huisseries, isolation, etc.), ainsi que l'installation de LED, la mise en place d'horaires automatiques d'éclairage (variant selon la saison), mais aussi la mise en place de détecteurs dans le nouveau bâtiment « collecte ». Un appel à manifestation d'intérêt a été réalisé, afin de prévoir l'installation de panneaux photovoltaïques sur le parking, pour lequel l'entreprise Cap Vert Environnement a été retenue. Pour l'eau, les rénovations des sanitaires ont été poursuivies pour équiper les toilettes de chasse d'eau double-flux, et les fontaines à eau (sans gobelets jetables) sont toujours présentes.

Pour les transports, les agents sont formés à l'écoconduite, le télétravail a été mis en place pour certains agents depuis 2020, et des réflexions sont en cours pour l'achat de nouveaux véhicules moins polluants.

<u>Coût prévisionnel</u>	<u>Coût réel</u>	<u>ETP prévisionnel</u>	<u>ETP réel</u>
8 100 €	43 261,94 €	45 %	13 %

La collectivité souhaite redévelopper sa démarche éco-exemplaire, avec la mise en place d'un nouveau groupe de pilotage en 2025 qui permettra de redéfinir des groupes de travail et axes d'amélioration internes.

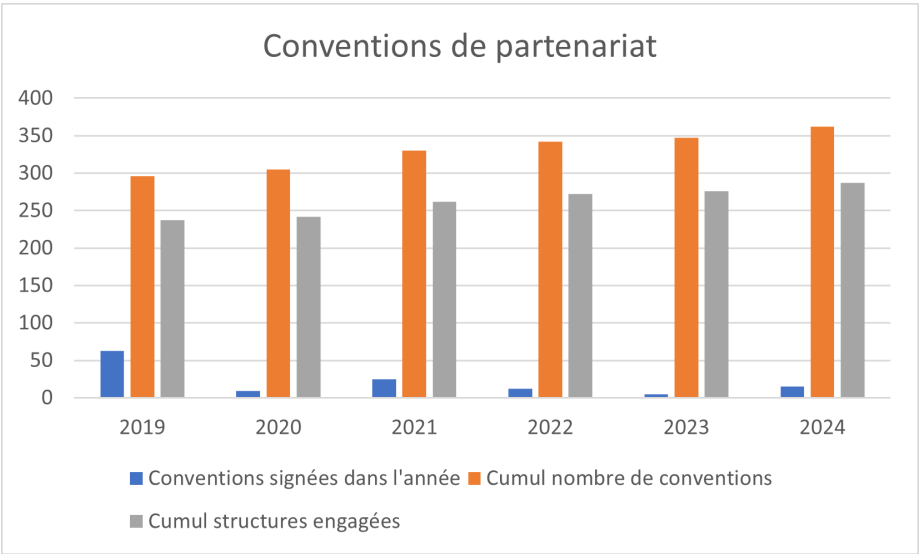
En plus du journal interne mensuel « Matulu », la communication interne a été renforcée par la mise en place de supports numériques d'informations dans les espaces communs. Le site de compostage interne sera également modifié au premier trimestre 2025 pour devenir un espace témoin de la gestion différenciée des espaces verts (tonte mulching, haie sèche, prairie fleurie, etc.).

2 - Accompagnement des communes dans une démarche éco-exemplaire

Une commune avait été identifiée en 2021, mais la démarche initiée n'a pas été poursuivie du fait du départ de la chargée de prévention, mais aussi par la révision des priorités des élus de cette commune.

Le service communication-prévention accompagne les structures, établissements, associations et communes pour les inciter au tri et à la prévention des déchets, au travers d'une convention de partenariat éco-exemplaire depuis 2013. Cette convention mise à jour est disponible depuis 2024 dans l'onglet « le SICTOM vous accompagne » sur le site Internet. Elle permet de mettre à disposition du matériel de tri, de l'affichage, mais aussi de donner des conseils et mettre en place des actions de prévention recensées dans une charte d'engagement. 129 conventions ont été signées entre 2019 et

2024, pour un cumul total de 362 conventions depuis 2013 (soit 287 structures engagées par une convention au minimum).



<u>Coût prévisionnel</u>	<u>Coût réel</u>	<u>ETP prévisionnel</u>	<u>ETP réel</u>
1 000 €	5 682,56 €	12 %	21 %

Nous pouvons observer une baisse des signatures de conventions, liée notamment à l’arrêt de la participation du SICTOM Nord Allier au financement de gobelets réutilisables, depuis l’interdiction des gobelets plastiques à usage unique (loi AGECE, janvier 2020). Toutefois, la démarche globale lancée dans le cadre du compostage au sein des communes, permet un diagnostic approfondi et un accompagnement global à l’éco-exemplarité ce qui a relancé les signatures de convention en 2024.

3 - Lancement d’un projet de foyers et/ou rue témoin

Malheureusement, aucun foyer ou rue témoin n’a pu être identifié. Il est particulièrement difficile de mobiliser les habitants, établissements et commerçants d’une même zone géographique. Toutefois, nous avons acquis du petit matériel de prévention : sacs à pain, sacs à vracs, pochettes à goûters réutilisables, etc. nous permettant de donner des lots contribuant à la réduction des déchets lors de nos animations.

<u>Coût prévisionnel</u>	<u>Coût réel</u>	<u>ETP prévisionnel</u>	<u>ETP réel</u>
6 500 €	1 120,80 €	8 %	0,50 %

G) Actions complémentaires de sensibilisation

La prévention des déchets peut être située sur deux champs de compréhension complémentaires : le premier, sur la réduction de la quantité des ordures ménagères et encombrants grâce à un meilleur tri des déchets ; le second, en agissant sur les gestes de prévention permettant de réduire la quantité de déchets toutes filières confondues. Ainsi, la communication sur le geste de tri permet d’améliorer les connaissances des nouvelles filières, et par conséquent, de réduire les erreurs ayant un coût important tant au niveau écologique qu’économique. De plus, communiquer sur les gestes de prévention (réduire

4 - Publications, journal, documents divers

Depuis octobre 2016, le SICTOM Nord Allier a tissé un partenariat avec ce magazine local édité à 2000 exemplaires et disponible dans de nombreux établissements de l'agglomération moulinoise. Ce magazine existe aussi en version téléchargeable. Adèle Luciole, ambassadrice de la prévention au SICTOM Nord Allier, y aborde des gestes permettant la réduction des déchets chaque mois. Elle a traité différentes thématiques comme : le gaspillage alimentaire, la démarche zéro déchet, les cadeaux dématérialisés, le compostage, l'hygiène durable, la fabrication de produits d'entretien, etc.



5 - Communication numérique

❶ LE SITE INTERNET

Existant depuis 2006, le site Internet consacre une rubrique à la prévention des déchets depuis 2009. Cette rubrique a été modifiée, et est désormais déclinée en de nouvelles sous-parties :

- **Pourquoi réduire mes déchets ?**
- **La prévention des déchets, c'est quoi ?**
- **Aides à l'acquisition**
- **Le compostage**
- **STOP PUB**
- **Lutte contre le gaspillage alimentaire**
- **Le don, le réemploi**
- **Stop aux produits à usage unique**

De plus, une nouvelle rubrique « Le SICTOM vous accompagne » a été créée en 2024 pour informer les structures locales des possibilités d'accompagnement et de partenariat dans une démarche globale de réduction des déchets, et lors des événements.



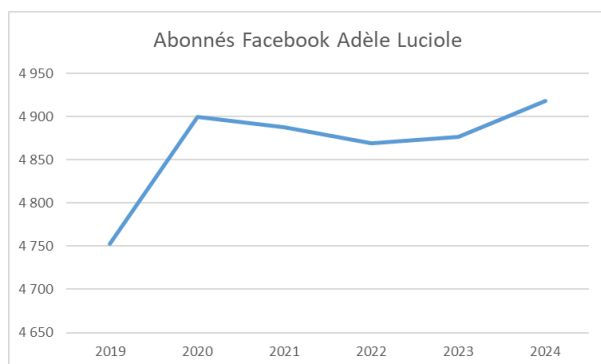
On retrouve le logo de la prévention des déchets sur le bandeau de la page consacrée à la prévention des déchets, utilisé depuis 2013.

Sur ce site Internet, l'ambassadrice Adèle Luciole a également un onglet « blog », permettant d'informer les habitants sur les actions de prévention et les initiatives locales des partenaires, d'accéder à des tutoriels et des recettes.

❷ LES RÉSEAUX SOCIAUX

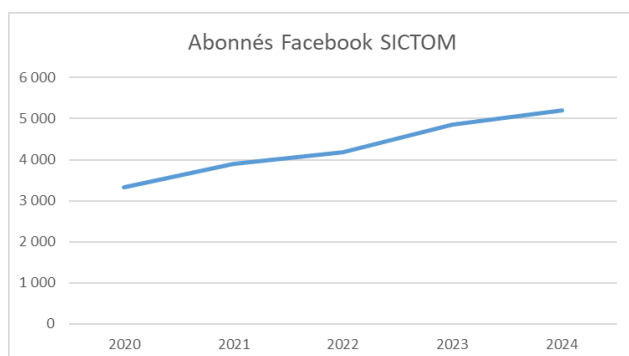
Depuis juin 2014, le SICTOM Nord Allier possède une page et un profil Facebook.

Le profil représente l'ambassadrice de la prévention au sein du SICTOM Nord Allier : Adèle Luciole (sculpture créée par Magali SOULE, plasticienne). Fin 2024, elle possède près de 4 918 ami(e)s, ce qui permet la diffusion d'informations locales et nationales de manière très large mais aussi d'être un canal de diffusion important pour nos manifestations (SEDD, SERD...), mais aussi pour valoriser les actions existantes sur le territoire national et local. L'avantage d'avoir un tel profil est de pouvoir répondre à la demande des usagers et de leur apporter de l'information concrète et locale en lien avec la prévention des déchets.



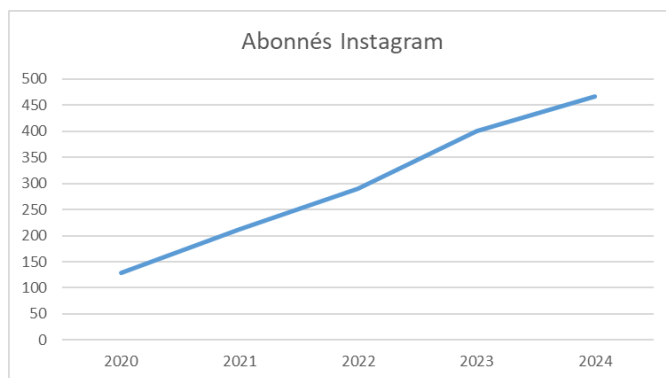
Atelier Furoshiki – 8 déc. 2022

En parallèle, la page du SICTOM Nord Allier possède plus de 5 203 « followers ». Elle permet une diffusion d'informations institutionnelles et pratiques : calendrier des distributions de sacs jaunes, de la déchèterie mobile et autres mises en valeur de partenariats locaux. Elle permet aussi la création d'événements notamment pour la SEDD, la SERD...



Site de compostage partagé – 19 juil. 2024

Depuis novembre 2020, un profil Adèle Luciole sur Instagram a également été créé. Cette application, plus appréciée des jeunes générations, permet de toucher un public différent. A ce jour, elle permet de sensibiliser 466 « followers ».

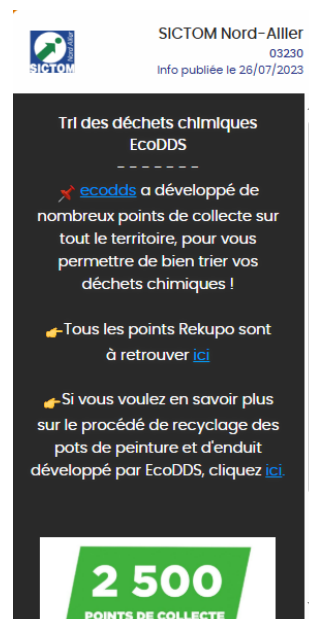
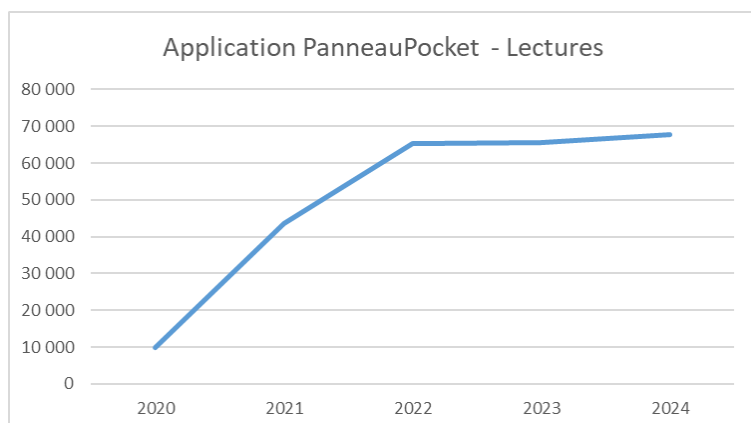


Reportage RCF – 7 juin 2024

⇒ À noter : pour les internautes, Adèle Luciole n'est pas toujours associée au SICTOM Nord Allier, ce qui crée parfois une confusion, mais rend par ailleurs l'accès à la prévention des déchets plus facile pour les usagers. En effet, la page officielle d'une collectivité gérant les déchets est souvent moins attrayante qu'un profil « humanisé » comme l'est Adèle Luciole.

3 APPLICATION

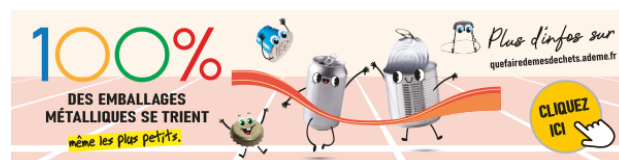
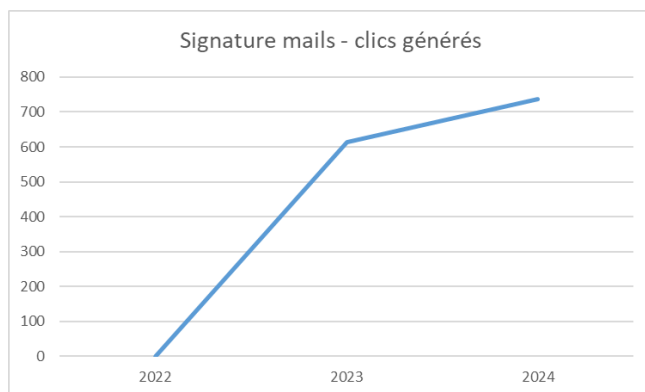
Depuis 2020, l'application PanneauPocket permet aux habitants d'accéder à toutes les informations du SICTOM Nord Allier en temps réel. Cette application, gratuite et sans inscription, peut envoyer des notifications immédiates. En 2024, 440 habitants ont enregistré le SICTOM Nord Allier en favoris, le nombre de lectures des publications a considérablement augmenté.



« EcoDDS » - 26 juil. 2023

4 SIGNATURE MAIL

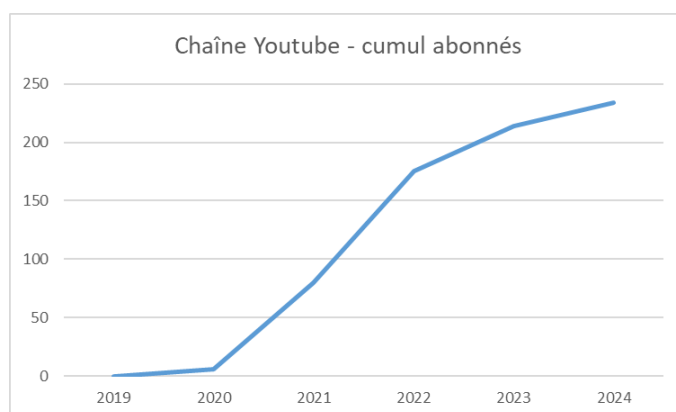
Pour diversifier ses moyens de communication, le syndicat a fait l'acquisition de signatures mail Boostmymail en fin d'année 2022. Ces signatures permettent d'intégrer des bandeaux de communication, et de renvoyer sur chacun des supports numériques de la collectivité, ou des sites Internet externes.



Tri Jeux Olympiques – 26 juil.2024

5 CHAÎNE YOUTUBE

Depuis le 30 avril 2014, une chaîne Youtube permet de diffuser des vidéos réalisées par la collectivité. Cet outil a été très utile notamment au moment de la crise sanitaire, lorsque les manifestations en présentiel ne pouvaient être réalisées. Le SICTOM Nord Allier partage ainsi des vidéos de tutoriels, webinaire, des retours en images sur les événements organisés, des interviews, et relaie également des vidéos d'éco-organismes sur le tri et la prévention des déchets.

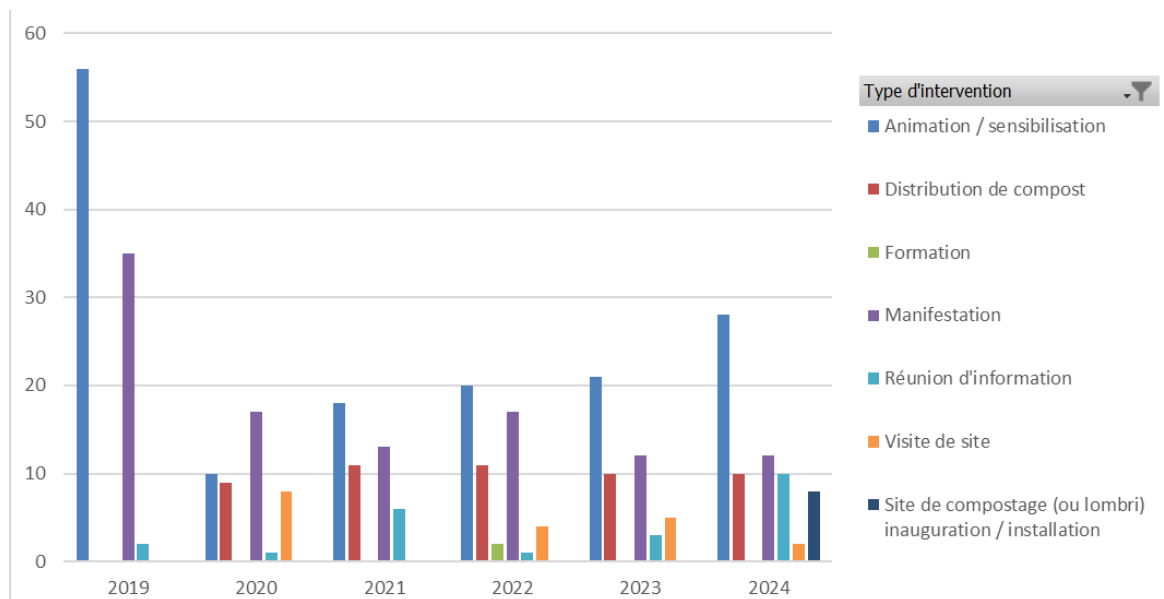


Caractérisation Inddigo – 20 fév.2023

La communication numérique est aujourd'hui inévitable pour informer les habitants. Les chiffres montrent une augmentation quasi-constante du nombre d'abonnés et de vues des publications. Toutefois, il est nécessaire de conserver la communication dite « papier » afin de sensibiliser également les personnes éloignées des outils numériques, les deux types de communication étant complémentaires. La communication doit être pensée pour rester accessible à tous, inclusive. Le numérique est nécessaire pour promouvoir et faire connaître les actions, mais son impact environnemental doit être pris en compte.

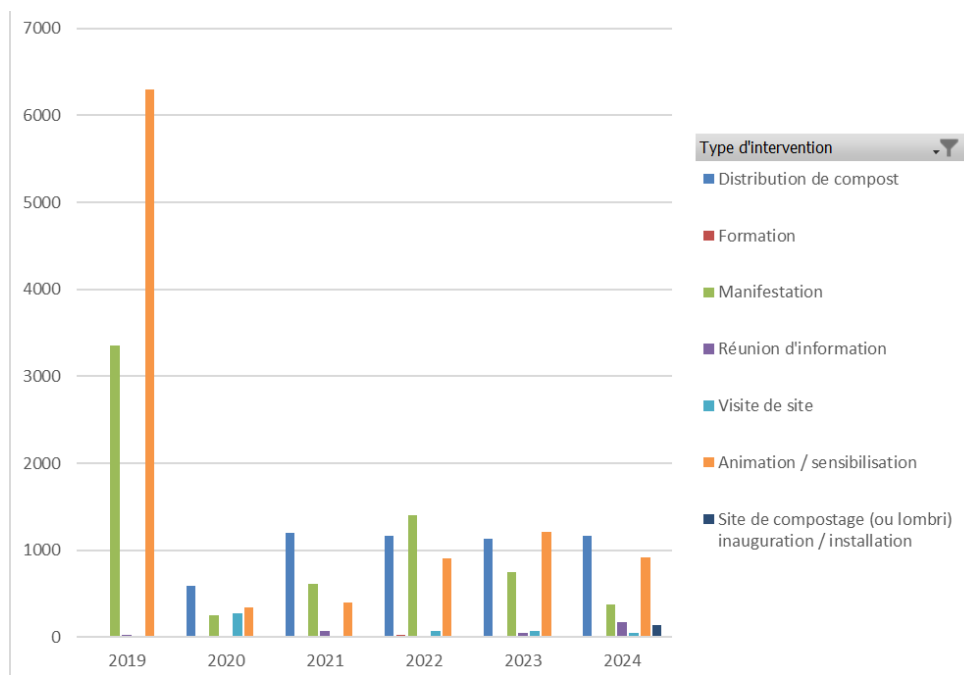
6 - Actions, événements

Depuis de nombreuses années, le SICTOM Nord Allier développe des actions et des événements réguliers, mais aussi lors des journées / semaines nationales voire internationales.



Nombre d'interventions/type/année

En 2019, de nombreuses animations ont été menées sur l'ensemble du territoire pour communiquer sur l'extension des consignes de tri avec l'ouverture du nouveau centre de tri de la société publique locale Allier Tri, ce qui explique un nombre important de personnes sensibilisées. Il est à noter que la situation sanitaire mondiale, frappée par l'épidémie de COVID-19, a fortement impacté nos animations en 2020 et 2021, avec les interdictions ou les limitations de regroupement, mais aussi les difficultés de mobilisation des habitants suite à cette crise sanitaire.



Nombre d'habitants sensibilisés/type d'animation/année

6.a - Les manifestations « phares »

Quinzaine Nationale du Compostage de Proximité : Tous au compost ! (mars-avril)	
2021	❶ Distribution de compost et visite de la plateforme – Chézy : 22/03 ❷ Distribution de compost et visite de la plateforme – Chézy : 27/03 Public touché : 536 personnes
2022	❶ Distribution de compost - Bourbon L'Archambault : 19/03 ❷ Distribution de compost - Lurcy-Lévis : 22/03 ❸ Distribution de compost et visite de la plateforme - Chézy : 26/03 ❹ Distribution de compost - Dompierre : 01/04 ❺ Distribution de compost - Neuilly-le-Réal : 09/04 Public touché : 735 personnes
2023	❶ Distribution de compost - Lurcy-Lévis : 22/03 ❷ Distribution de compost - Bourbon-L'Archambault : 22/03 ❸ Distribution de compost - Dompierre : 22/03 ❹ Distribution de compost - Neuilly-le-Réal : 23/03 ❺ Distribution de compost et visite de la plateforme - Chézy : 01/04 ❻ Mise en place de site de compostage autonome - Moulins : 24/03 ❼ Mise en place de site de compostage en pied d'immeuble - Moulins : 28/03 ❽ Sensibilisation public scolaire compostage - Dompierre : 30/03 ❾ Inauguration site de compostage partagé - Bourbon-L'Archambault : 03/04 ❿ Mise en place site de compostage autonome - Dompierre : 07/04 Public touché : 942 personnes
2024	❶ Distribution de compost - Lurcy-Lévis : 23/03 ❷ Distribution de compost - Bourbon-L'Archambault : 23/03 ❸ Mise en place d'un lombricomposteur - Yzeure : 25/03 ❹ Mise en place de site de compostage autonome - Moulins : 26/03 ❺ Sensibilisation public scolaire compostage - Moulins : 28/03 ❻ Distribution de compost - Dompierre : 30/03 ❼ Distribution de compost - Neuilly-le-Réal : 30/03 ❽ Distribution de compost et visite de la plateforme - Chézy : 06/04 Public touché : 750 personnes
Semaine Européenne du Développement Durable (30 mai au 5 juin, puis du 18 sept. au 8 octobre)	
2019	❶ Apéro-couture – Montilly : 29/05 ❷ Echanges avec Sarah Bienaimé - Bourbon-L'Archambault : 31/05 ❸ Echanges avec Sarah Bienaimé et repas anti-gaspi - Dompierre : 31/05 ❹ Echanges avec Sarah Bienaimé - Avermes : 01/06 ❺ Echanges avec Sarah Bienaimé - Moulins : 01/06 ❻ Ateliers anti-gaspi - Neuvy : 04/06 ❼ Clôture SEDD Événement « Carnavelo » - Moulins : 05/06 Public touché : 408 personnes
2020	❶ Inauguration site de compostage partagé – Yzeure : 18/09 ❷ Ateliers DIY (étiquettes de jardin, jeux en bois) - Bourbon-L'Archambault : 19/09 ❸ Atelier réparation Déclic'Repair - Moulins : 25/09 ❹ Atelier cosmétiques DIY - Moulins : 29/09 ❺ Atelier couture (sacs à vrac) - Moulins : 30/09 ❻ Atelier produits ménagers - Moulins : 02/10 (annulé faute d'autorisation) ❼ Atelier customisation de tiroirs - Dompierre : 08/10 (annulé faute de participants) Public touché : 86 personnes

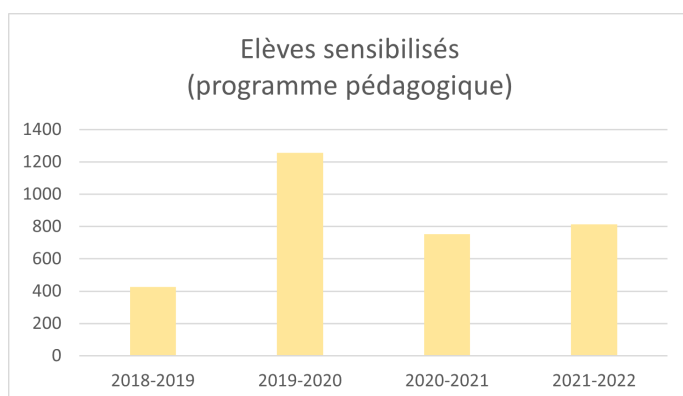
2021	❶ Café prévention sensibilisation mégots/ atelier produits ménagers - Chézy : 08/09 ❷ Spectacle, conférence stands et ateliers DIY - Yzeure : 19/09 ❸ Atelier produits ménagers - Souvigny : 20/09 ❹ Atelier hygiène durable (couches lavables) - Moulins : 22/09 ❺ Sensibilisation au tri public étudiants - Moulins : 27/09 ❻ Visite maraîchage biologique - Yzeure : 29/09 ❼ Journée de la Réparation – Bessay-sur-Allier : 02/10 Public touché : 357 personnes
2022	❶ Journée Portes Ouvertes - Chézy : 17/09 ❷ Atelier réparation « Déclic'Repair » - Avermes : 24/09 ❸ Sensibilisation au tri, atelier produits ménagers (salariés) - Moulins : 27/09 et 06/10 ❹ Sensibilisation au compostage public scolaire - Moulins : 27/09 ❺ Atelier couches lavables, bébé zéro déchet - Moulins : 28/09 ❻ Apéro anti-gaspi et « Basket-tri » - Yzeure : 29/09 ❼ Sensibilisation au tri (salariés) - Moulins : 30/09 ❽ Sensibilisation au tri restauration collective - Yzeure : 03/10 ❾ Conférence sur le tri et la prévention - Moulins : 04/10 ❿ Eco-marche - Moulins : 05/10 Public touché : 586 personnes
2023	❶ Sensibilisation au tri, atelier smoothie anti-gaspi - Gannay-sur-Loire : 20/09 ❷ Animation « Basket tri » – Villeneuve-sur-Allier : 23/09 ❸ Animation « Roue du tri » (salariés) - Moulins : 26/09 ❹ Formation étudiants lutte gaspillage alimentaire - Avermes : 29/09 ❺ Formation étudiants lutte gaspillage alimentaire - Yzeure : 29/09 ❻ Sensibilisation au compostage (scolaire) - Yzeure : 2, 4 et 5/10 ❼ Journée de la Fondation Le PAL Nature – Dompierre-sur-Besbre : 08/10 Public touché : 467 personnes
2024	❶ 25 ans Adéquat – Bourbon-L'Archambault : 21/09 ❷ Sensibilisation aux consignes de tri Préfecture, DDETSP – Moulins, Yzeure : 3 et 4/10 ❸ Rendez-vous des initiatives durables – Moulins : 4 et 5/10 ❹ Journée de la Fondation Le PAL Nature – Dompierre-sur-Besbre : 6/10 ❺ Sensibilisation aux consignes de tri Préfecture, DDT – Avermes, Yzeure : 8/10 Public touché : 174 personnes
Distributions de compost d'automne <i>(octobre-novembre)- Fête du sol vivant</i>	
2020	❶ Distribution de compost – Dompierre-sur-Besbre : 8/10 ❷ Distribution de compost – Dompierre-sur-Besbre : 10/10 ❸ Distribution de compost – Neuilly-le-Réal : 13/10 ❹ Distribution de compost – Neuilly-le-Réal : 15/10 ❺ Distribution de compost – Chézy : 17/10 ❻ Distribution de compost – Lurcy-Lévis : 20/10 ❼ Distribution de compost – Lurcy-Lévis : 24/10 ❽ Distribution de compost – Bourbon L'Archambault : 27/10 ❾ Distribution de compost – Bourbon L'Archambault : 30/10 (annulée) Public touché : 596 personnes
2021	❶ Distribution de compost – Dompierre-sur-Besbre : 1/10 ❷ Distribution de compost – Dompierre-sur-Besbre : 5/10 ❸ Distribution de compost – Neuilly-le-Réal : 9/10 ❹ Distribution de compost – Neuilly-le-Réal : 12/10 ❺ Distribution de compost – Chézy : 25/10 Public touché : 434 personnes

2022	❶ Distribution de compost – Chézy : 1/10 ❷ Distribution de compost – Bourbon L'Archambault : 11/10 ❸ Distribution de compost – Lurcy-Lévis : 14/10 ❹ Distribution de compost – Neuilly-le-Réal : 18/10 ❺ Distribution de compost – Dompierre-sur-Besbre : 22/10 (annulée) Public touché : 418 personnes
2023	❶ Distribution de compost – Lurcy-Lévis : 7/10 ❷ Distribution de compost – Dompierre-sur-Besbre : 7/10 ❸ Distribution de compost – Bourbon L'Archambault : 21/10 ❹ Distribution de compost – Neuilly-le-Réal : 21/10 ❺ Distribution de compost – Chézy : 4/11 Public touché : 424 personnes
2024	❶ Distribution de compost – Neuilly-le-Réal : 8/10 ❷ Distribution de compost – Dompierre-sur-Besbre : 9/10 ❸ Distribution de compost – Bourbon L'Archambault : 10/10 ❹ Distribution de compost – Lurcy-Lévis : 11/10 ❺ Distribution de compost – Chézy : 19/11 Public touché : 425 personnes
Journée internationale de sensibilisation aux pertes et aux gaspillages de nourriture (29 septembre) et Journée Nationale de Lutte contre le Gaspillage Alimentaire (16 octobre)	
2021	❶ Atelier cuisine anti-gaspi avec Chloé Charles (visio) Public touché : 5 personnes
2022	❶ Animation marché – recettes anti-gaspi : Moulins Public touché : 50 personnes
2023	❶ Formation IFI 03 et Lycée Jean Monnet par Récup & Gamelles ❷ Webinaire à destination des professionnels de la restauration Public touché : 44 personnes
2024	❶ Animation micro-trottoir au marché : Yzeure Public touché : 37 personnes
Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (avant-dernière semaine de novembre)	
2019	❶ « Fais-ton Noël » sensibilisation, ateliers – Moulins : 16 et 17/11 ❷ Sensibilisation et atelier Furoshiki (salariés) – Dompierre-sur-Besbre : 19/11 ❸ Sensibilisation tri et prévention (scolaire) – Avermes : 20/11 ❹ Sensibilisation au compostage (scolaire) - Dompierre : 20/11 et 04/12 ❺ Sensibilisation tri et prévention (salariés) - Moulins : 21/11 ❻ Ateliers produits ménagers, cosmétiques - Moulins : 21/11 ❼ Sensibilisation tri vrac, produits locaux et atelier Furoshiki - Moulins : 22/11 ❽ Sensibilisation tri et prévention (salariés) - Yzeure : 28/12 ❾ Sensibilisation tri et prévention (scolaire) - Yzeure : 02/12 ❿ Sensibilisation tri et prévention (scolaires) - Moulins : 04/12 Public touché : 1164 personnes
2020	❶ « Noël mini-déchets » : partage de tutoriels DIY - 100 % en ligne : du 21 au 29/11 ❷ Atelier en visio « fabrique ton sapin » : 25/11 Public touché : 6 personnes
2021	❶ Ateliers DIY, spectacle, buffet anti-gaspi – Avermes : 23/11 ❷ Atelier couture, « bee wrap » - Moulins : 24/11 ❸ Conf'échanges avec Anne Belot (scolaires) – Bourbon-L'Archambault : 26/11 ❹ Conf'échanges avec Anne Belot (scolaires) – Lurcy-Lévis : 26/11 ❺ Conf'échanges avec Anne Belot et atelier « Furoshiki » – Lurcy-Lévis : 27/11 Public touché : 252 personnes

2022	❶ Atelier « furoshiki » et décoration de Noël récup' - Jaligny-sur-Besbre : 23/11 ❷ De Fil en Récup' – stands couture, défilé, conférence : 26/11 Public touché : 436 personnes
2023	❶ Ateliers couture, « basket-tri », escape game, spectacle etc. (scolaires) - Yzeure : 24/11 ❷ Ateliers couture, « basket-tri », escape game, percussions, etc.- Yzeure : 25/11 Public touché : 262 personnes
2024	❶ Forum « mieux manger, moins gaspiller » : 16/11 Public touché : 80 personnes

S'ajoutent à ces manifestations toutes les participations à des événements organisés par nos partenaires tout au long de l'année : La Fête des Jardins à la Prévert, les journées « Nettoyons la nature », Oskar Bo'réal, la Journée de la Fondation Le Pal Nature, etc. Le personnel du service communication/prévention intervient également à la demande pour des formations, sensibilisations à la prévention des déchets, très souvent couplées à un rappel des consignes de tri dans divers établissements.

Au niveau des écoles, le SICTOM Nord allier propose un programme pédagogique à destination des écoles primaires de son territoire. L'animateur intervient en moyenne dans 10 écoles différentes et anime plus de 40 ateliers chaque année. L'enseignant a le choix entre plusieurs thématiques : le tri/recyclage, mais aussi le compostage, les produits dangereux, le gaspillage alimentaire.



Ecole Jean Moulin – janv. 2021

La collectivité n'ayant qu'un seul animateur, également maître-composteur, le programme pédagogique a été mis en attente sur les années 2023 et 2024 pour privilégier la mise en place de sites de compostage. En 2023, des actions ont tout de même permis de sensibiliser 827 enfants/jeunes, et 607 en 2024. Au total, ce sont 4 681 jeunes qui ont été sensibilisés.

Au total, ce sont 374 animations qui ont été réalisées de janvier 2019 à décembre 2024, 23 232 personnes sensibilisées en 1 545 heures d'interventions (2 298 h 30 cumulées par l'ensemble des agents du service communication/prévention). Les manifestations sont appréciées par les habitants, permettent de créer du lien entre la collectivité et les administrés, mais aussi de faire connaître les acteurs locaux qui œuvrent en faveur du tri et de la réduction des déchets.

Sur les dernières années, on observe une forte hausse du nombre de personnes touchées par les publications numériques. Le développement de ces outils de communication est donc pertinent, même s'ils ne remplacent pas le contact humain, bien plus efficace, des animations extérieures. Les sensibilisations ont connu une baisse de fréquentation avec la pandémie mondiale, et les réticences des habitants à sortir de leur domicile après cela. Le contexte économique et social a également été peu favorable « aux sorties », et a entraîné la fermeture de plusieurs structures partenaires. La dynamique du territoire étant un élément majeur du développement des actions de prévention, le SICTOM Nord Allier soutient les établissements qui s'engagent pour contribuer à l'économie circulaire.

Le service communication prévention est très sollicité pour participer à des événements extérieurs, afin de sensibiliser les habitants, toutes générations confondues, ce qui prouve une prise de conscience collective quant aux enjeux environnementaux. Si son effectif était renforcé, de nouvelles actions pourraient être menées, et davantage de suivis sur le terrain. Par exemple, des ambassadeurs de tri supplémentaires pourraient réaliser de la communication pédagogique en direct auprès des usagers, et renforcer les actions de tri et de prévention.

III – Evolutions des tonnages collectés

A) Les tonnages collectés : évolutions entre 2019 et 2024

Le tableau ci-dessous présente les tonnages de déchets collectés par catégorie, entre 2019 et 2024 :

Quantités collectées (en tonnes)						
Années	Ordures ménagère	Emballages et papier	Verre	Déchets verts collectés au porte-à-porte	Déchèteries	TOTAL
2010	22 589,30	4 165,06	2 419,75	563,4	16 320,45	46 057,97
2019	19 430,48	4 302,62	2 576,38	1 971,12	20 539,12	50 411,07
2020	19 117,03	4 212,69	2 725,60	2 140,96	18 820,24	48 866,25
2021	19 282,48	4 734,33	2 805,78	2 435,53	22 606,63	52 708,27
2022	18 740,99	4 550,14	2 805,31	2 316,78	20 704,35	50 133,01
2023	17 941	4 438,12	2 728,26	2 082,78	19 157,16	46 725,99
2024	18 150	4 667,18	2 835,72	2 464,14	20 911,53	49 889,86
Évolution 2019-2024	-1 280,77	364,56	259,34	493,02	372,41	-521,21

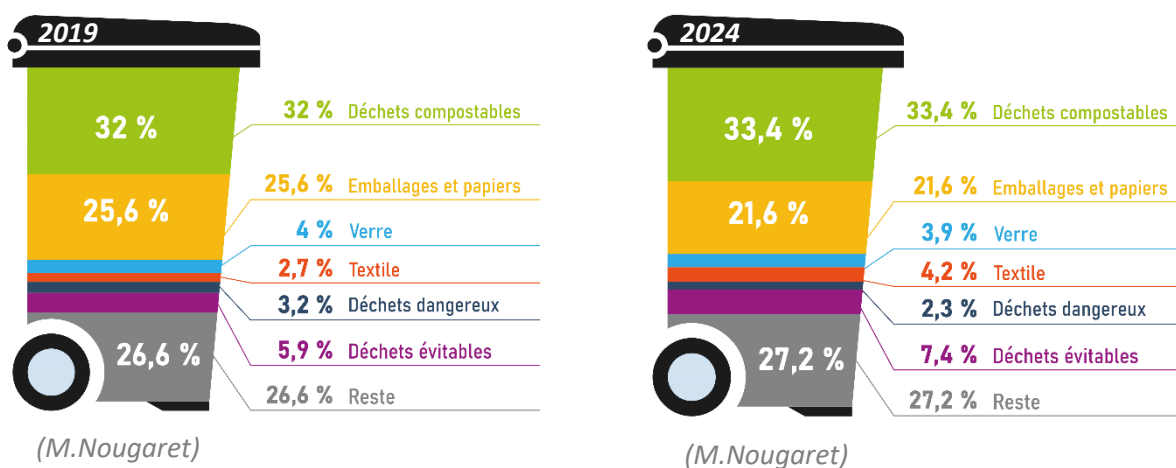
Quantités collectées (kilos/habitant)						
Années	Ordures ménagère	Emballages et papier	Verre	Déchets verts collectés au porte-à-porte	Déchèteries	TOTAL
2010	283,4	52,22	30,35	7,07	204,77	576,32
2019	230,15	50,97	30,52	23,35	243,3	597,1
2020	226,86	49,99	32,34	25,41	225,7	579,9
2021	230,3	56,5	33,5	29,1	270	629,5
2022	225,4	54,8	33,7	27,9	249	602,87
2023	216	55,9	32,85	25,08	230,66	562,61
2024	219,35	56,41	34,27	29,78	252,73	602,95
Évolution 2019-2024	-10,80	5,44	3,75	6,43	9,43	5,85

Nous avons intégré les chiffres des déchets collectés en 2010, pour évaluer l'évolution des tonnages au regard de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte qui fixait pour objectif de réduction de 10 % de la quantité de déchets ménagers et assimilés produits/habitant pour 2020, avec comme année de référence 2010 : l'objectif n'est pas atteint avec une hausse d'environ 6 %, soit 3,58 kg/an/hab. Toutefois, cet objectif est difficilement évaluable sur notre territoire car depuis janvier 2018, nos tonnages prennent en compte 8 communes supplémentaires (Château-sur-Allier, Dornes, Le Veudre, Limoise, Lurcy-Lévis, Neure, Pouzy-Mésangy et Saint-Parize-en-Viry), suite à la dissolution du SIROM de Lurcy-Lévis et à leur intégration au sein de Moulins Communauté. Cela peut donc expliquer une hausse des chiffres entre les différents bilans. Les ordures ménagères ont bien baissé durant ces années, mais les tonnages des autres flux étaient en augmentation. Cela peut laisser supposer un meilleur geste de tri des déchets par les habitants.

1. Les ordures ménagères

Entre 2019 et 2024, les ordures ménagères ont baissé de plus de 6 %, soit environ 10,80 kilos/hab/an.

Des caractérisations des ordures ménagères ont été effectuées en 2019 et 2024, permettant de mieux comprendre la composition moyenne (en valeurs arithmétiques) sur le territoire du SICTOM Nord Allier :



Ces caractérisations, effectuées sur un panel de 5 échantillons représentatifs du territoire, permettent de mieux identifier les améliorations possibles en termes de tri des ordures ménagères, mais aussi la part dédiée à la prévention. Toutefois, ces chiffres sont à interpréter avec prudence, ils ne sont qu'une « photographie » à un instant T, d'un échantillonnage. Pour 2024, nous avons souhaité étudier plus en détails :

- *Dans la part des déchets fermentescibles*, les papiers essuie-tout, ainsi que les papiers & cartons 20-10 mm, sont considérés comme compostables par le bureau d'études. Les biodéchets (cuisine et de jardin) représentent en réalité 26,6 % des ordures ménagères résiduelles (OMR). Il est à noter la faible part des déchets de jardin (1%), ce qui indique que les habitants ont pris l'habitude de traiter leurs végétaux in situ, les amener en déchèterie, ou bien utiliser la collecte des déchets verts sur certains secteurs. Pour les biodéchets de cuisine, il faut tenir compte également de la présence de professionnels collectés au sein des tournées caractérisées, et qui, pour certains n'ont pas encore de solution de tri à la source des biodéchets : notre territoire ne comprend que deux opérateurs privés de collecte de biodéchets (Refood et Ecovalim). A savoir qu'Ecovalim s'est installé sur le territoire du SICTOM Nord Allier en 2024 et a collecté 97,4 tonnes de biodéchets de 28 professionnels cette même année. Le développement des sites de compostage collectifs (autonomes et partagés), individuels, et les projets des collecteurs privés devraient permettre une baisse de la proportion de biodéchets dans les OMR.
- On observe une baisse de la part *des emballages et papiers* dans les OMR. Si on ajoute la part des papiers et cartons 20-10 mm considérés dans la partie fermentescibles, et les publicités, la part des emballages et papiers représente 22,7 % des OMR. Cela laisse supposer une meilleure appropriation de la simplification du geste de tri, grâce notamment à l'installation d'un nouveau centre de tri départemental depuis le 1^{er} mai 2019.
- *Les emballages en verre* présents sont également en baisse, cela pourrait s'expliquer par un meilleur tri effectué par les habitants au cours du PLPDMA : 10 % de tonnage

supplémentaire collecté dans la filière dédiée en 2024 par rapport à 2019, soit une augmentation de 3,75 kilos/hab/an.

- *Pour les textiles, chaussures, la maroquinerie*, la part a augmenté mais cela peut s'expliquer par une crise de cette filière. En effet, les nombreux reportages récents montrant les aspects négatifs de l'export à l'étranger, et les difficultés croissantes des opérateurs ont certainement renforcé une défiance des administrés vis-à-vis de ce tri. Il est à noter que la plupart des textiles caractérisés étaient bien triés dans des sacs à part, cela laisse supposer que les habitants avaient tenté auparavant de les apporter dans les colonnes dédiées mais sans succès (ces colonnes sont souvent pleines : en 2018, 85 points d'apport sur le territoire, contre 62 en 2024). Cette filière est actuellement en pleine réflexion pour développer de nouvelles orientations et réinventer la filière textile en France. L'évolution de la mode, et la prévalence de la fast-fashion engendre de nombreuses difficultés pour les associations bénéficiaires des textiles triés avec une perte importante de qualité, et donc une impossibilité de réemploi en seconde main. Les pays historiquement « clients » de nos textiles se tournent également vers ces textiles à bas coût.
- *Les déchets dangereux, volumineux* sont en baisse. On observe cependant une hausse des déchets dangereux apportés en déchèterie, ce qui serait une explication et par conséquent une meilleure appropriation du geste de tri des usagers.
- *Les déchets évitables* sont en hausse : ils comprennent une très forte proportion de gaspillage alimentaire (6,4 %), et les publicités. Au sens de la prévention, nous pourrions ajouter dans cette catégorie les papiers essuie-tout (5,7 %), ce qui porterait cette partie dédiée à la prévention à 13,1% au total. Cette part de gaspillage alimentaire est « questionnante », surtout au vu de la situation économique dégradée. Il faut prendre en compte la proportion de professionnels collectés sur les tournées caractérisées. Nous pourrions également ajouter à cette catégorie les textiles sanitaires à usage unique qui pourraient faire l'objet de mesures de prévention (leur pourcentage n'est pas calculé dans les caractérisations).
- *La part d'OMR*, à jeter dans les sacs noirs, est de 27,2% en 2024 avec une légère augmentation, en faveur une nouvelle fois, d'un meilleur geste de tri.

Concrètement, si les gestes de tri, et de prévention étaient réalisés, le sac d'ordures ménagères idéal représenterait moins de 30 % de celui d'aujourd'hui (soit environ 6 000 t).

De manière globale, la quantité d'ordures ménagères a baissé ainsi que la quantité produite par habitant par an. La proportion de biodéchets, de verre, et d'emballages & papiers, de déchets dangereux/volumineux dans les OMR a également baissé ce qui pourrait traduire une meilleure adoption des gestes de tri par les habitants. Toutefois, la part relative aux papiers essuie-tout, aux publicités et surtout au gaspillage alimentaire nous interroge. La période sanitaire délicate des dernières années a engendré un fort retour aux textiles sanitaires à usage unique, et cette habitude semble perdurer. Le gaspillage alimentaire augmente, alors que la situation économique générale est dégradée, cela peut éventuellement questionner les pratiques des habitants et des professionnels, mais aussi la qualité générale des aliments consommés ?

2. Les emballages et papiers

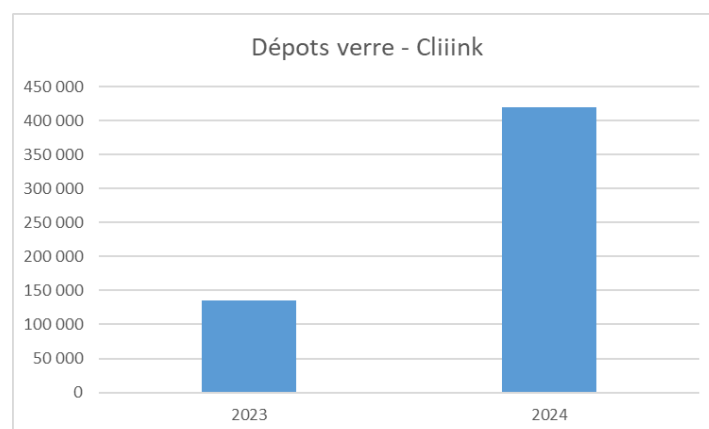
Les tonnages des emballages et papiers sont en hausse : + 8,5 % environ, soit 5,44 kg supplémentaires/hab/an. Dans le même temps, on observe une baisse de leur proportion dans les ordures ménagères, ce qui pourrait laisser supposer d'une meilleure appropriation par les habitants du geste de tri. Toutefois, bien que ces déchets soient valorisables, les actions de prévention devraient permettre une baisse, ce qui n'est pas le cas. Les emballages ont envahi le quotidien des habitants, et leur proportion reste très importante. Le développement du vrac dans les établissements alimentaires reste insuffisant, et ne concerne qu'une catégorie réduite d'aliments. Les industriels ont une grande part de responsabilité sur cette question. Enfin, la vente par Internet suscite de nombreux emballages (cartons notamment), ce qui accroît leur proportion également.

Le taux de refus a légèrement augmenté entre 2019 et 2024 (6,43 % à 8,36 %). Il est nécessaire de tenir compte de l'installation du nouveau centre de tri départemental Allier Tri inauguré en mai 2019, et qui a permis l'extension des consignes de tri à 100 % des emballages et papiers. Les consignes de tri sont plutôt bien appliquées, mais il reste parfois de la confusion entre le terme « emballage » et la matière du produit jeté. En effet, ces refus comportent souvent des objets en plastique ou métal qui n'ont pas leur place dans cette collecte sélective.

3. Le verre

Les tonnages collectés ont augmenté de 10 % entre 2019 et 2024, soit 3,75 kg/hab/an supplémentaires.

Afin d'inciter au tri des emballages en verre, et réduire leur proportion dans la poubelle d'ordures ménagères, le SICTOM Nord Allier a expérimenté le système Cliiink sur 10 colonnes à verre de l'agglomération de septembre 2023 à décembre 2024. Au total 555 981 emballages en verre ont été collectés, pour 2 395 comptes créés. Un challenge inter-associations a eu lieu du 1^{er} juin au 31 juillet 2024, avec 10 associations inscrites.



Au vu de l'impact limité sur les tonnages collectés, du coût important du dispositif, et du mécontentement des habitants, le SICTOM Nord Allier a abandonné cette expérimentation à la fin de l'année 2024.

Toutefois, dans un souci de prévention, et afin de soutenir le développement de la consigne des emballages en verre sur son territoire, le SICTOM Nord Allier a apporté son soutien à l'entreprise PAMPA (Pôle d'Activités Mutualisées des Producteurs Auvergnats), en octobre 2024.

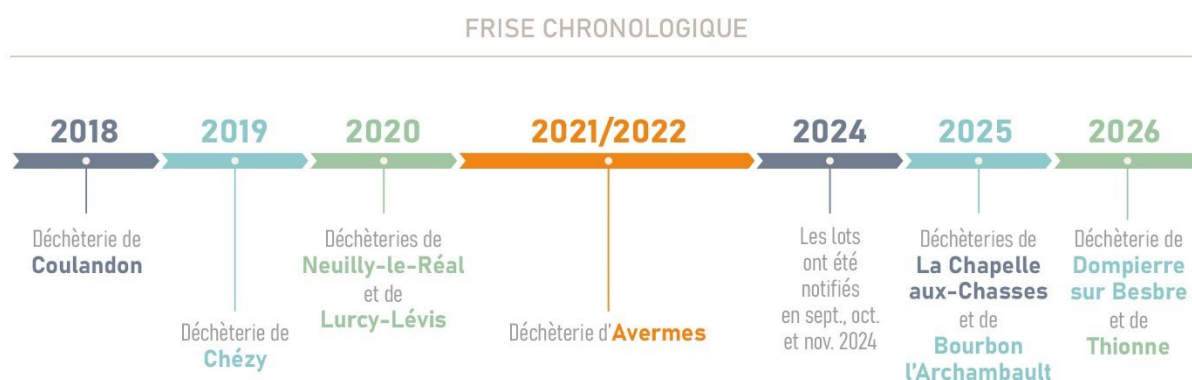
Une expérimentation du retour à la consigne du verre va être menée au printemps 2025 dans 4 régions du nord-ouest (Pays de la Loire, Bretagne, Normandie, Hauts-de-France), touchant 16 millions de Français.

4. Les déchets verts (collectés en porte-à-porte)

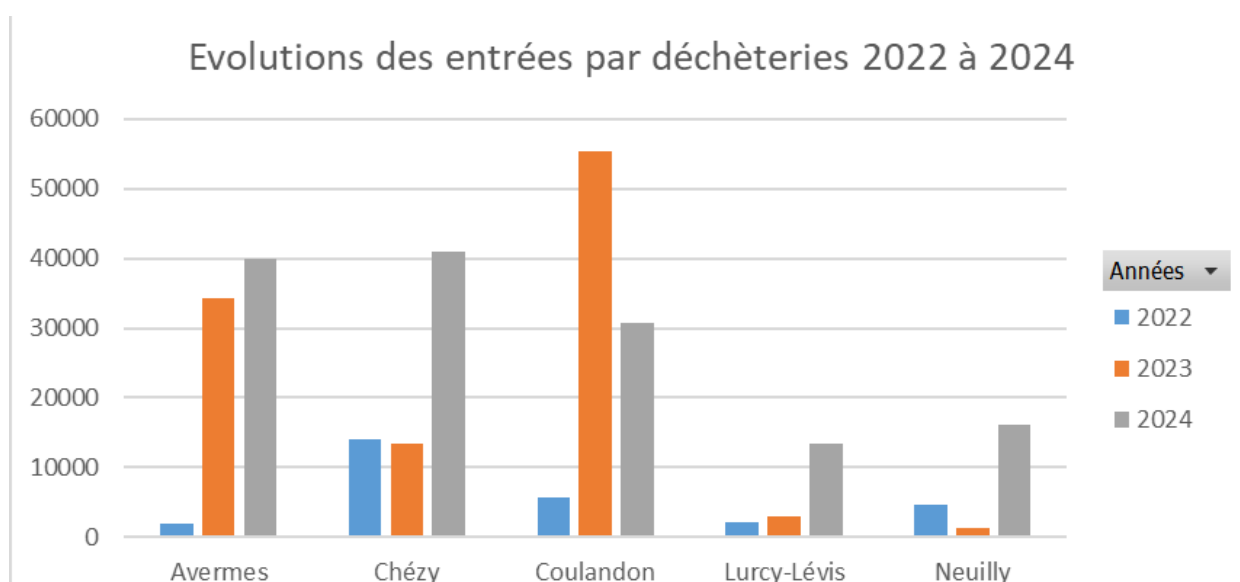
Les déchets verts collectés en porte à porte ont augmenté de 25 % entre 2019 et 2024 (+ 6,43 kg/hab/an). Dans le même temps, on observe une baisse des végétaux jetés aux ordures ménagères (3,7 % en 2019 à 1 % en 2024 – *caractérisations de M. Nougaret*). 18 597 personnes étaient desservies en 2019 contre 17 965 en 2024, soit 21,7 % de la population totale du territoire. Toutefois, il est à noter que fin 2019, 6 097 administrés étaient dotés d'un bac, contre 6 532 en 2023.

5. Les déchèteries

Dans un souci de maîtrise des dépenses publiques, et de qualité du service public, le SICTOM Nord Allier a installé un dispositif de contrôle d'accès des déchèteries par lecture de plaques minéralogiques dans plusieurs déchèteries entre 2022 et 2024 (Chézy, Avermes, Coulandon, Lurcy-Lévis et Neuilly-le-Réal). Ce déploiement sera poursuivi au fur et à mesure des réhabilitations prévues en 2025 (La Chapelle-aux-Chasses et Bourbon-L'Archambault) et 2026 (Dompierre et Thionne).

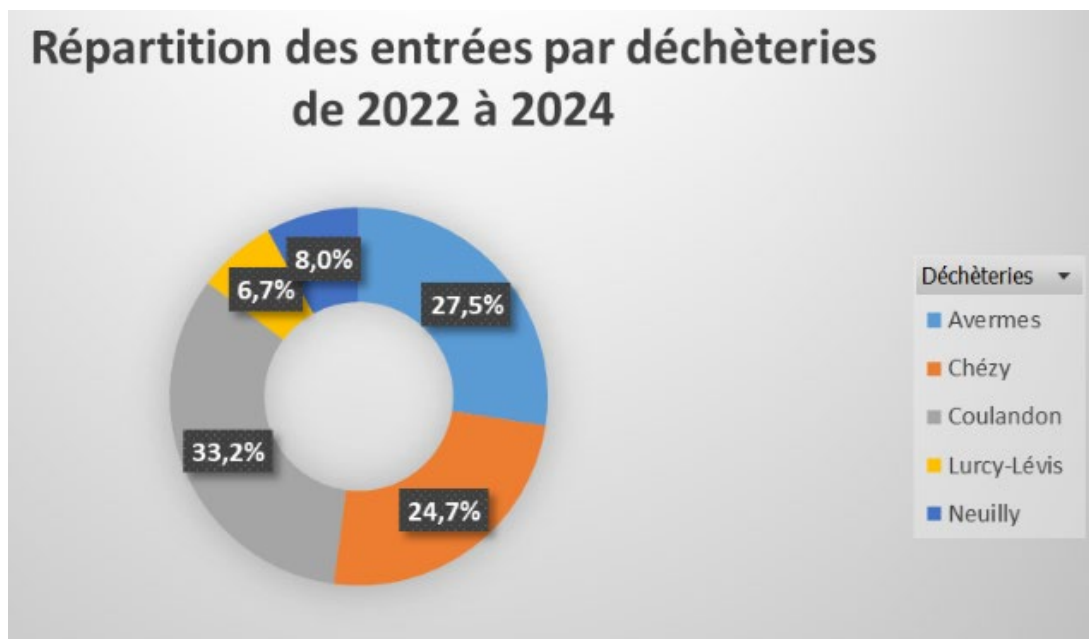


Ce dispositif permet de recentrer l'accès des déchèteries aux seuls administrés du territoire, de mieux connaître les habitudes de fréquentation, et ainsi d'aboutir à une meilleure gestion des déchèteries.



Les chiffres permettent d'identifier que près de 97 % des inscriptions et plus de 90 % des entrées en déchèteries sont effectuées par des particuliers.

Répartition des entrées par déchèteries de 2022 à 2024



Après un temps d'expérimentation, des difficultés logicielles et matérielles (pannes), les chiffres de l'année 2024 sont les plus représentatifs. Nous pouvons identifier la forte prévalence des déchèteries de Chézy et d'Avermes (plus de 70 000 entrées à elles-seules en 2024).

Une caractérisation des encombrants en avril 2024 a permis d'identifier que les erreurs de tri représentent 32,3 % de l'ensemble des 4 bennes caractérisées (filières existantes en déchèterie). Il est à noter une forte proportion de bois (27,6 %), d'éléments d'ameublement (25 %), de textiles (15,1 %) et de placoplâtre (10,9 %). La proportion de déchets dangereux (DDS et DEEE) reste importante également avec 7,8 %. De plus, 10,5 % des déchets présents dans ces bennes auraient pu bénéficier d'un geste de tri par le biais de collectes existantes (emballages et papiers, verre, médicaments, déchets agricoles, animaux morts par exemple). En conclusion, il reste encore une proportion importante de déchets non triés par les administrés en déchèteries.

Si on observe l'évolution des différents flux de déchets collectés, nous pouvons identifier une hausse des apports en déchèteries, pour la grande majorité des filières entre 2019 et 2024 (voir annexe 2) hormis le bois, les encombrants, la ferraille et les gravats. Les textiles et les DEEE ont une forte hausse (respectivement +19,66 % et +54,57 %). Nous pourrions ainsi estimer que d'une part, nos habitants trient davantage leurs déchets (en corrélation avec la baisse des ordures ménagères et celle des ultimes), mais que les produits vendus sont de qualité médiocre et moins durable dans le temps (obsolescence des appareils électriques et électroniques, textiles de basse qualité). Le renforcement des bonus réparation pourrait peut-être permettre d'inciter davantage les habitants à cette pratique, mais la législation devra également apporter des réponses réglementaires à la production de biens plus durables.

B) Le devenir des déchets collectés

Selon leur nature, les déchets collectés subissent différents traitements :

- ✓ Depuis la fermeture de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Chézy (2019), les ordures ménagères rejoignent l'Unité de Valorisation Énergétique des Ordures Ménagères (UVEOM) de Bayet. Toutefois, le biogaz généré par l'ISDND est toujours récupéré et transformé en électricité.
- ✓ Les emballages et papiers sont triés au sein du centre de tri départemental Allier Tri, puis envoyés vers les usines de recyclage adaptées à chaque matière.
- ✓ Les emballages en verre sont dirigés vers les usines de recyclage.
- ✓ Les déchets verts sont compostés sur la Plateforme de Compostage de Déchets Verts de Chézy.
- ✓ Les déchets de déchèteries sont envoyés vers différentes filières pour être recyclés, dépollués, valorisés, ou enfouis en ce qui concerne les ultimes (encombrants non incinérables). De nouvelles filières Responsabilité Élargies du Producteur ont vu le jour ces dernières années, permettant un tri plus important des déchets présents et valorisant les matières.

— GRANDANGLE —
— GRANDANGLE —

QUATRE NOUVELLES FILIÈRES

Les nouvelles consignes de tri en déchèterie

De nouvelles filières de tri sont en cours de déploiement dans les déchèteries. L'objectif de ces nouvelles filières REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) est de répondre à la réglementation de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC).

Les articles de **bricolage et jardin** thermiques

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Les articles de **sport et loisirs**

Les objets de la **maison**, articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

IV – Evolutions du prochain PLPDMA 2025-2030

A) Les tendances nationales et locales

Au niveau national, l'évolution des modes de vie et de consommation a donné lieu à un doublement des quantités de déchets générés par les ménages en 40 ans. Les déchets ménagers, ceux des bureaux, des commerces, des parcs et jardins représentent un gâchis de ressources et leur gestion (collecte et traitement) est coûteuse. Dans ce contexte, les collectivités et leurs habitants doivent modifier leurs comportements, en consommant de manière plus responsable et en adoptant les bonnes pratiques de réduction des déchets, afin d'économiser les matières premières et de réduire les impacts environnementaux des produits tout au long de leur cycle de vie (fabrication, transport, élimination).

Suite à la période sanitaire (COVID-19), puis les conflits internationaux, le contexte socio-économique difficile n'a pas encouragé la démarche de réduction de déchets : le coût des matières premières ainsi que celui des énergies, du carburant ont connu une forte augmentation ce qui a engendré une problématique énergétique majeure, et par conséquent une révision des priorités, la réduction des déchets ayant été reléguée au second plan. Les ménages ont vécu les mêmes problématiques, entraînant parfois une baisse de la consommation, mais surtout peu d'investissement dans des produits durables et/ou une consommation de produits à moindre coût (avec un coût environnemental souvent élevé). Même si réduire ses déchets permet de faire des économies sur la durée, l'investissement nécessaire au démarrage peut être un frein.

Selon les chiffres clefs de l'Ademe 2022, au niveau national, l'objectif de réduction de 10 % de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020 est loin d'être atteint, et ce malgré une baisse conjoncturelle de 3 % en 2020. *« alors qu'en 2021, 29 % des Français plaçaient les déchets ménagers ou plastiques parmi les deux problèmes environnementaux les plus préoccupants, derrière le réchauffement climatique et la dégradation de la biodiversité, cette proportion n'est plus que de 26 % en 2022. La baisse de préoccupation est particulièrement marquée chez les 15-17 ans (-9 %), les 35-49 ans (-8 %) et les 25-34 ans (-5 %) ; et bien plus chez les hommes (-7 %) que chez les femmes (-2 %). Ce niveau global de 26 % reste toutefois très élevé sachant qu'il se situait à seulement 17 % en 2020. Quant aux personnes plaçant les déchets ménagers et plastiques comme premier problème environnemental, elles représentaient 10 % de l'effectif enquêté en 2022, un niveau certes inférieur aux 13 % de 2021 mais bien plus élevé que celui de la décennie précédente ».*

Toutefois, *« avec le changement climatique, la question des déchets est la seule à enregistrer une tendance à la hausse alors que des problématiques comme la dégradation de la biodiversité, la pollution de l'air ou de l'eau sont des préoccupations en baisse ou stables ».* Dans cette même étude, 84 % des sondés déclaraient trier leurs déchets, un niveau inégalé depuis dix ans, soit une hausse de 4 % par rapport à 2021.

En 2020, les ménages ont généré 496 kg de déchets/an/habitant (10 % de l'ensemble des déchets français), 611 si les déchets assimilés sont comptabilisés contre 587 en 2019 (*Déchets chiffres-clés - L'essentiel en 2022 - ADEME*). Cette étude a relevé une forte baisse (31 %) de la production moyenne annuelle d'OMR par habitant entre 1993 et 2017 (1993 : 365 kg, 2017 : 254 kg). Elle a également mis en évidence un potentiel très important de valorisation matière :

- La valorisation organique pourrait concerner 38 % des OMR soit plus de 6 millions de tonnes (100 kg/hab/an) à mettre en regard de l'obligation de généralisation du tri à la source des biodéchets ;

- Les fractions présentes dans les OMR relevant de filières à responsabilité élargie du producteur (REP) existantes en 2017, représentent 40 % du gisement, à savoir environ 6,5 millions de tonnes (101 kg/hab./an). Parmi ces fractions, l'extension des consignes de tri pour les emballages et papiers induirait 1,6 million de tonnes supplémentaires dans les centres de tri ;
- Au total, ce sont donc plus de 13 millions de tonnes d'OMR qui pourraient être orientées vers la valorisation matière soit près de 80 % du flux d'OMR.

Au niveau local, en se basant sur la dernière caractérisation des ordures ménagères 2024, 73 % des déchets présents dans les sacs noirs pourraient être triés ou évités. Les ordures ménagères résiduelles idéales représenteraient 27 % soit 4900,5 t des 18 150 t collectées en 2024. 602,95 kg de déchets ménagers et assimilés/hab ont été collectés en 2024, un chiffre légèrement inférieur à la moyenne nationale de l'Ademe mais en hausse cette dernière année (+5,85 kg/hab entre 2019 et 2024, malgré une baisse en 2020 et 2023).

Au niveau national, environ 14 % des habitants sont dotés de composteurs individuels (*Évaluation de la généralisation du tri à la source des biodéchets* de l'Ademe d'octobre 2022), ce qui aurait permis de gérer in situ plus de 165 000 tonnes de biodéchets en 2019. Selon *l'Évaluation de la généralisation du tri à la source des biodéchets* de l'Ademe d'octobre 2022, 3,57 millions d'habitants (soit 6,3 %) auraient accès à une collecte en 2021, et 22,7 millions déclarent pratiquer le compostage de proximité en 2020 (soit 34 %).

Fin 2024, le SICTOM Nord Allier a équipé près de 16 % de ses habitants de composteurs individuels et le nombre de sites de compostage collectifs croît de manière très importante notamment depuis 2024. Il reste un gisement potentiel de 5610 t de biodéchets au sein des ménages, et de 14 565 t pour les professionnels qui devrait pouvoir bénéficier d'une solution de traitement adaptée. (*source : Inddigo 2023*).

Les actions envisagées sur notre territoire devront tenir compte du contexte socio-économique et politique difficile : territoire mixte à dominante rurale, population vieillissante, baisse du pouvoir d'achat et des capacités d'investissements des collectivités (qui engendrent par conséquent une coupe budgétaire dans les subventions allouées aux associations et acteurs de l'économie sociale et solidaire).

B) Les projets de la collectivité

Afin de proposer un service public de gestion des déchets cohérent, à fiscalité maîtrisé, et répondant aux enjeux réglementaires, le SICTOM Nord Allier a lancé une étude d'harmonisation et d'optimisation des collectes sur l'ensemble de son territoire avec le concours du bureau d'études Inddigo. Ainsi, de nouveaux axes de travail se sont dessinés, et un scénario a été voté par les élus du SICTOM Nord Allier en Conseil Syndical du 10 décembre 2024. Ce scénario permettra d'apporter un schéma de collecte adapté à la réalité du territoire du SICTOM Nord Allier, tout en tenant compte de la prévention des déchets notamment grâce à un axe fort sur la gestion des biodéchets.

Son déploiement s'étendra sur plusieurs années pour tenir compte des nécessités d'investissement. Ce nouveau schéma de collecte devrait permettre de faciliter le geste de tri des habitants, et ainsi de capter le gisement encore important d'emballages & papiers présents dans les ordures ménagères (22,7 %).

De plus, la phase diagnostique de l'étude départementale sur le déploiement de la tarification incitative a été réalisée.

Les études en cours permettront également de mettre à jour les documents de cadrage du service public de gestion des déchets : règlements de collecte, des déchèteries et de la redevance spéciale.

Au vu de notre territoire mixte à dominante rurale, avec en moyenne 90 % d'habitat individuel sur 65 communes (sans compter l'agglomération moulinoise qui a un taux de 29 % d'habitat individuel), le compostage reste la solution la plus adaptée écologiquement et économiquement pour le tri à la source des biodéchets. Les actions de prévention resteront donc axées sur la poursuite du compostage individuel et le déploiement de sites de compostage collectif. La lutte contre le gaspillage alimentaire et la gestion de proximité des déchets verts seront également des actions fortes, couplées au déploiement du tri à la source des biodéchets. Un projet de méthanisation porté par Cap Vert Energie est également prévu sur le site de Chézy en 2027. Ce méthaniseur pourrait permettre de diversifier les moyens de traitement des biodéchets, par le déploiement d'une collecte de biodéchets sur des secteurs denses où le compostage n'est pas envisageable.

Les projets pour les déchèteries :

- de nouvelles filières REP seront déployées au fur et à mesure des évolutions réglementaires ;
- la création de locaux réemploi sera poursuivie au fur et à mesure des travaux de réhabilitations (La Chapelle-aux-Chasses et Bourbon L'Archambault devraient être équipées en 2025, puis celles de Dompierre-sur-Besbre et Thionne en 2026). Il sera nécessaire de poursuivre la communication et améliorer leur visibilité pour inciter les habitants à donner une seconde vie à leurs objets en bon état ;
- le contrôle d'accès sera installé dans l'ensemble des déchèteries.

Ces projets seront tous porteurs de modifications dans la gestion des déchets collectés, et dans leur valorisation, et impacteront les actions de prévention à prévoir dans le prochain PLPDMA.

C) Les évolutions de gouvernance

La composition de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) nécessitant d'évoluer au regard des enjeux réglementaires, il a été convenu de modifier sa composition lors de la CCES de février 2023, pour tendre vers une composition plus diversifiée et intégrant différentes instances représentatives du territoire. Ainsi, la nouvelle composition intégrant les Communautés de Communes, la Communauté d'Agglomération, le Conseil Départemental, le SDE 03, et les associations représentatives des usagers, a été délibérée au Conseil Syndical de mars 2025. Des groupes de travail thématiques seront également mis en place, pour mutualiser les connaissances, favoriser le partage d'expériences et tendre vers un travail collaboratif territorial.

RÉCAPITULATIF PROGRAMME D'ACTIONS PAR THÉMATIQUES								
* sur 6 années, soit 1260 jours (210 jours / an)								
THÉMATIQUE	ACTIONS	SOUS-ACTIONS	BUDGET TTC prévisionnel*	BUDGET TTC réel*	TEMPS ÉQUIPE PROJET		TEMPS ÉQUIPE PROJET	
					en ETP**	en jours	en ETP**	en jours
1-Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	Promotion du compostage individuel, collectif et partagé	Développement du compostage autonome en établissement	7 600,00 €	40 056,38 €	25%	312	60,00%	756
		Développement du compostage partagé sur des communes	4 250,00 €		9%	117		
		Poursuite du développement du compostage individuel	179 400,00 €		25%	312		
	Promotion des alternatives au dépôt en déchèterie des déchets verts	Mise en place d'opérations de broyage	51 600,00 €	19 128,24 €	4%	48	2,00%	25,2
		Sensibilisation à la réutilisation des déchets verts dans le jardin	7 300,00 €	33,12 €	3%	36	10,00%	126
		Réduction des biodéchets des gros producteurs	Accompagnement des restaurateurs pour la gestion des biodéchets	730,00 €	3 167,49 €	15%	195	5,00%
	Accompagnement des structures de restauration collective pour la gestion des biodéchets		730,00 €	6 992,72 €	15%	195	12,00%	151,2
			SOUS TOTAL	251 610,00 €	286 850,10 €	96%	1215	122,00%
2-Lutter contre le gaspillage alimentaire	Réduction du gaspillage alimentaire chez les usagers	Sensibilisation des usagers pour limiter le gaspillage alimentaire	15 000,00 €	4 175,50 €	3%	36	3,00%	37,8
	Réduction du gaspillage alimentaire en restauration collective	Limitation du gaspillage alimentaire en restauration	3 480,00 €	3 052,39 €	14%	180	6,00%	75,6
			SOUS TOTAL	18 480,00 €	7 227,89 €	17%	216	9,00%
3-Augmenter la durée de vie des produits	Promotion du réemploi et de la réparation	Développement du réemploi sur les 9 déchèteries	73 600,00 €	32 330,16 €	10%	130	21,00%	264,6
		Soutien à la création d'une recyclerie sur le territoire	3 600,00 €	1 500,04 €	12%	156	2,00%	25,2
			SOUS TOTAL	77 200,00 €	33 830,20 €	23%	286	23,00%
4-Réduire les déchets du BTP	Réduction des déchets du BTP	Suivi de la filière REP PMCB (Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment)	360,00 €	0,00 €	3%	36	1,00%	12,6
			SOUS TOTAL	360,00 €	0,00 €	3%	36	1,00%
5-Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	Sensibilisation sur les déchets dangereux et leurs alternatives		720,00 €	409,20 €	2%	24	2,00%	25,2
	Réduction des Imprimés Non Sollicités dans les boîtes aux lettres		2 250,00 €	1 782,00 €	3%	36	3,00%	37,8
	Promotion de la consommation de l'eau du robinet		3 000,00 €	572,00 €	1%	12	1,00%	12,6
	Promotion de l'hygiène durable		1 480,00 €	3 745,64 €	12%	156	7,00%	88,2
	Promotion de la possession de poules pour réduire ses déchets de cuisine		30 400,00 €	16 745,40 €	14%	176	1,20%	15,12
			SOUS TOTAL	37 850,00 €	23 254,64 €	32%	404	14,20%
6-Être exemplaire en matière de prévention des déchets	Poursuite et développement des démarches d'éco-exemplarité interne	Relance de la démarche d'éco-exemplarité interne au SICTOM Nord Allier	8 100,00 €	43 261,94 €	45%	572	13,00%	163,8
		Accompagnement des communes dans une démarche éco-exemplaire	1 000,00 €	5 682,56 €	12%	156	21,00%	264,6
	Foyers/rue témoins	Lancement d'un projet de foyers et/ou rue témoin	6 500,00 €	1 120,80 €	8%	104	0,50%	6,3
				SOUS TOTAL	15 600,00 €	50 065,30 €	66%	832
Actions complémentaires	Communiquer		210 000,00 €	178 493,12 €	25%	312	60,00%	630
			SOUS TOTAL	210 000,00 €	178 493,12 €	25%	312	60,00%
TOTAL			611 100,00 €	579 721,26 €	262%	3301	263,70%	3196,62
COÛT MOYEN PAR HABITANT			7,23 €	7,01 €				

** hors frais de personnel

Annexe 2 : Evolution des flux de déchets en déchèterie

Tonnages par flux en déchèteries

Année	Bois	KG Bois/hab	Carton	Kg Carton/hab	DEA	Kg DEA/hab	Végétaux	Kg Végétaux/hab	Encombrants	Kg Encombrants/hab	Ferraille	Kg Ferraille/hab	Gravats	Kg Gravats/hab	Plâtre	Kg Plâtre/hab	Textiles	Kg Textiles/hab	DMS/DDS/DEE	Kg Dangereux/hab	Total	Nbr d'habitants	kilos/hab
2019	2190,16	25,94	447,35	5,30	640,56	7,59	6233,2	73,83	3295,58	39,04	1194,06	14,14	5043,26	59,74	274,46	3,25	213,7	2,53	971,96	11,51	20 539,12	84426	243,28
2020	1988,86	23,60	382,98	4,54	964,44	11,44	5496,88	65,23	2897,41	34,38	1166,3	13,84	4525,72	53,70	245,63	2,91	251,6	2,99	900,42	10,68	18820,24	84270	223,33
2021	2245,98	26,82	735,32	8,78	1281,41	15,30	6957,1	83,09	3290,06	39,29	1367,08	16,33	5245,62	62,65	228,3	2,73	172,61	2,06	1083,15	12,94	22606,63	83728	270,00
2022	1910,44	22,97	691,58	8,32	1267	15,24	6302,23	75,79	3049,08	36,67	1176,82	14,15	4939,94	59,40	260,94	3,14	205,82	2,48	900,50	10,83	20704,35	83157	248,98
2023	1820,44	21,92	448,31	5,40	1258,1	15,15	5614,14	67,60	2726,37	32,83	1165,61	14,03	4474,08	53,87	246,1	2,96	200,73	2,42	1206,15	14,52	19157,16	83052	230,66
2024	2094,94	25,32	491,94	5,95	1371,74	16,58	7113,78	85,97	2749,21	33,23	1028,82	12,43	4099,28	49,54	274,5	3,32	255,72	3,09	1502,32	18,16	20911,53	82743	252,73

Sur les 6 années	Bois	carton	DEA	Végétaux	Encombrants	Ferraille	Gravats	Plâtre	Textiles	DMS/DDS/DEEE	Tonn total	Habitants
Moyenne/flux	2041,80333	532,9133333	1130,5417	6286,221667	3001,285	1183,115	4721,31667	254,9883333	216,6966667	1094,083167	20456,505	83562,66667
évolution	-95,22	44,59	731,18	880,58	-546,37	-165,24	-943,98	0,04	42,02	530,365	372,41	-1683
%	-4,35	9,97	114,15	14,13	-16,58	-13,84	-18,72	0,01	19,66	54,57	1,81	-1,99

Sur les 6 années	
Moyenne kg/hab	244,83
évolution	9,45
%	3,88%

Années	Kg ultimes	kilos/hab
2019	3295,581	39
2020	2897,41	34,4
2021	3290,06	39,3
2022	3049,08	36,7
2023	2796,37	32,8
2024	2749,21	33,2
évolution	-546,371	-5,8
%	-16,58%	-14,87%